



VILLE  
DE  
LA ROCHE-EN-ARDENNE



PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

ANNEE 2022 : RAPPORT ANNUEL



Rénovation de la salle de Beusaint, projet DR.

La Roche-en-Ardenne, mars 2023

## INTRODUCTION

Notre premier PCR étant arrivé à échéance, le présent rapport est moins conséquent qu'un tel document en situation de PCDR actif.

Il se veut cependant le reflet de l'année écoulée au niveau de la CLDR mais également des projets qui se sont concrétisés depuis 10 ans, date du décompte final faisant fois

Citoyens, membres de la CLDR organisme d'accompagnement, auteur de projet et autorités sont motivés à l'idée qu'un nouveau PCDR soit validé par les instances régionales pour poursuivre le travail entamé lors des différentes réunions et lancer de nouveaux projets pour l'ensemble de la communauté.

Cette reconnaissance devrait être effective en 2023.



**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX.**

Pas de mise, aucun projet n'étant dans ce cas de figure.

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
	PCDR classique			
		<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>		<b>Date :</b>
		Désignation de l'auteur de projet :		
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>		<b>Montant :</b>
		Montant conventionné à 100%		
		Montant du subside développement rural		
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date
2009	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> <del>PwDR 2007-2008<sup>1</sup></del>	Aménagement d'une halle de village et mise en conformité du bâtiment existant à Maboge	Dans le cadre de la revitalisation du village de Maboge, cette halle donnera un effet d'entrée dans le hameau et permettra aux habitants et touristes d'y organiser différentes activités.	455 877,41 € (hors honoraires)	26/03/2012 approbation

**Etat du patrimoine :**

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
<del>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</del>		
<del>Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente</del>		
<del>Montant de la vente</del>		
<del>Médialités de réaffectation du montant de la vente</del>		
<b>Le bien est-il loué?</b>	Oui	Non
<del>Si le patrimoine est loué? à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</del>		
<del>Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)</del>		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	
	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

Type	Montant annuel
Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Montant annuel
Type	Montant annuel
Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel
Réaffectation des bénéfices	Montant annuel

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales Lieu de convivialité pour le village et les gens de passage.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

### 3 A titre d'exemple :

**Ateiers ruraux** : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

**Maisons de village** : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

**Maison multiservices** : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

**Espace publics de convivialité** : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date
2013 (avenant en 2016)	PCDR classique <del>PDR-2000-2006</del> <del>Phasing-out objectif 1-2000-2006</del> PwDR-2007-2008+	Agrandissement et réaménagement de la Maison de village de Beausaint	Valorisation du caractère rural du bâti. *Amélioration de la qualité de vie et développement d'une vie associative. *Favorisation du tourisme intégré.	713 515,53 € TVAC	approbation 28/05/2019.  (réception définitive : 29 avril 2022)

**Etat du patrimoine :**

Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
<del>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</del>		
<del>Daté d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente</del>		
<del>Montant de la vente</del>		
<del>Médialités de réaffectation du montant de la vente</del>		
<del>Le bien est-il loué ?</del>	Oui	Non
<del>Si le patrimoine est loué<sup>1</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</del>		
<del>Daté d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)</del>		
<del>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</del>	Montant annuel	

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		Montant annuel

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales Lieu de convivialité pour le village.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

### 3 A titre d'exemple :

**Ateliers ruraux** : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,...

**Maisons de village** : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,...

**Maison multiservices** : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

**Espace publics de convivialité** : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

**TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

La convention PCDR 2003/B concerne l'aménagement du parc de Rompré en parc d'agrément. Il est divisé en deux lots.

I. Lot 1 : passerelle : décompte final : 17/10/2001

II. Lot 2 : Aménagement du parc d'agrément

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date
2003 (n° 03/46412) Avenant 2008 (n°08/43078)	PCDR classique <del>PDR 2000-2006</del> <del>Phasing-out objectif 1 2000-2006</del> <del>PDR 2007-2008+</del> Espaces verts	Aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément. Lot II : aménagement de l'espace vert en Rompré en parc d'agrément	Création d'un parc d'agrément pour la revitalisation non de Rompré mais également de l'Avenue de Villez et de la Place du Bronze. Le lot I permet un accès au parc par cette dernière. Ce parc est le point de départ d'une balade le long de l'Ourthe, finalisée actuellement.	1 043 750,53 €	10/11/2011 (décompte final approuvé 10/11/2011 Réception définitive : 15/11/2012)

Etat du patrimoine :

~~Le bien est-il toujours propriété communale ?~~

~~Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous~~

**Oui**

**Non**

<sup>1</sup> Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		
<b>Le bien est-il loué?</b>		
<b>Si le patrimoine est loué<sup>2</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		Montant annuel

Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup>

<sup>2</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

Description des types d'activités menées dans le cadre du projet

Le parc est très fréquenté. Que se soit par les touristes ou par les locaux. Si certains viennent s'y promener, d'autres optent pour cet endroit pour y prendre leur pique-nique ou venir tout simplement lire. En 2013, une exposition de sculptures y a vu le jour.

Impact des activités sur emploi

Le parc donne une nouvelle porte d'entrée vers les Grès de La Roche et vers la Place du Bronze, ce qui, incontestablement, a des retombées sur l'économie locale.

**ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.**

<b>Année de l'installation de la CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2018	2018	19 décembre 2019	14 septembre 2021
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	24/01/2022 en visio conférence	<b>Nombre de présents</b>	9
	22/02/2022 en présentiel		11
	21/06/2022 en présentiel		20
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
<p>L'année 2022 marque la finalisation de l'élaboration du PCDR. Les réunions de janvier et février ont permis de poursuivre le travail sur les fiches-projets. L'auteur a ensuite remis le tout en musique pour qu'à la réunion du 21 juin, la CLDR puisse approuver l'avant-projet de PCDR et choisir la première demande de convention. Le tout a été présenté et soumis à l'approbation du Collège en août et devant le Conseil communal en décembre.</p> <p>En marge des réunions de CLDR, la FRW a initié une rencontre citoyenne à Cielles pour recueillir les besoins des habitants sur une maison de village et deux visites de terrain avec des experts pour enrichir et préciser certaines fiches-projets (aménagement de sécurité routière et rénovation de l'ancienne gare en maison rurale et logements).</p>			
<b>Propositions de projets à entreprendre :</b>			
<b>Numéro fiche-projet</b>	<i>Sans objet. Le projet de PCDR étant en attente d'approbation par le Gouvernement Wallon</i>		
<b>Intitulé du projet</b>			
<b>Priorité du projet</b>			
<b>Calendrier d'exécution</b>			

Le 25 janvier 2022

Compte-rendu de la Commission locale de  
développement rural de La Roche-en-Ardenne  
En visio-conférence, le 24/01/2022



Présents : Etienne Jacques, Josette Fauconnier, Patrick Volvert, Myriam Dings, Jean-Michel Bodelet, Sophie Molhan, Guy Gilloteaux, Annie Duterme, Noémie Vanbelinghen, membres de la CLDR ;

Bureau d'études Orthogone : Thomas Poncelet et Pierre Poncelet ;

FRW : Catherine Servotte et Séverine Schonne

Excusés : Dominique Gillard, Léon André, Karim Achour, Nathalie Antoine, Véronique Poncelet, Christiane Collinet.

\* \* \*

## 0. Introduction

Catherine Servotte accueille les participants, les remercie de leur présence - à nouveau en visio vu les conditions sanitaires - et leur rappelle l'ordre du jour : la présentation des fiches-projets du lot 2.

La FRW cède la parole à Guy Gilloteaux qui souhaite communiquer à la CLDR deux informations importantes :

- 10 communes de la Province de Luxembourg (dont La Roche) vont pouvoir rentrer des projets (de minimum 750 000€), par le biais d'IDELUX, dans le cadre d'un financement européen (FEDER). Différents bâtiments sont pressentis à l'heure actuelle pour faire l'objet de ces fonds : l'ancien musée de Grès (en fonction des résultats de la consultation populaire\*), la Maison des Frères...
- Dans le cadre du Plan de Relance Covid de la Région, des fonds seront alloués au tourisme fluvial, avec une extension notamment pour la Province de Luxembourg au tourisme fluviale mais avec une enveloppe financière moindre. La commune de La Roche, en partenariat avec Houffalize, pourrait rentrer un projet concernant le tour du lac de Nisramont. Le but étant de réguler l'afflux de visiteurs sur le site, mieux l'organiser, le canaliser pour éviter d'abîmer les berges et revoir les aménagements de promenades.

*\* La commune organise une consultation populaire le mardi 15 février 2022 à 20h à la salle Miro pour connaître l'avis des citoyens par rapport au devenir de l'ancien Musée des Grès. Invitation cordiale à toutes et tous ! Plus de précisions dans le bulletin communal de février 2022.*

## 1. Approbation du PV de CLDR du 29/11/21

Les participants n'émettent aucune remarque sur le compte-rendu et l'approuvent.

## 2. Présentation par l'auteur des fiches-projets du lot 2

Catherine Servotte passe en revue les intitulés des fiches-projets du lot 2 qui seront présentées en séance. Depuis le choix de ces fiches, de l'eau a coulé sous les ponts et certaines choses ont évolué. De commun accord avec la commune et l'auteur, la FRW propose à la CLDR certaines modifications :

- 1) Transférer la fiche-projet 2 : réalisation d'une opération « cellules commerciales vides » en lot 0 étant donné que cette démarche est en cours via l'ADL et en particulier, via une étude réalisée par l'AMCV (Association du Management de Centre-Ville). Noémie Vanbelinghen apporte en séance quelques précisions sur le projet et assure que des liens seront faits avec la CLDR dès que nécessaire au suivi de cette action.
- 2) Transférer la fiche-projet 9 « Découverte de la commune par géocaching » vu le nombre de jeux déjà développés par des privés mais aussi en cours via la Maison du Tourisme (jeu de piste Totemus), il s'avère plus pertinent de placer cette fiche en lot 0.
- 3) Fusionner les fiches 8 « valorisation des aînés comme ressources » et 12 « Poursuite des aides et services aux aînés » dont le contenu est complémentaire et sera présenté en séance (cf. précisions apportées dans le descriptif de la fiche-projet).

➔ **Après présentation des fiches-projets du lot 2 par le bureau d'études Orthogone, la CLDR donne son accord sur les changements proposés ci-dessus.**

*Vous trouverez le power-point de présentation d'Orthogone en annexe. Les remarques ou compléments d'informations des participants sont repris, par fiche-projet, ci-dessous.*

- ✓ **Lot 2 – projet 1 : Création de places d'accueil pour enfants en bas âge**
- ✓ Communiquer à propos de ce projet et « démarcher » auprès des élèves de la section « puériculture » de l'Athénée
- ✓ Promouvoir ce métier « en pénurie » par le biais de l'ADL.
  
- ✓ **Lot 2 – projet 3 : Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR**
- ✓ Ajouter une action de sensibilisation assortie d'incitants vers les commerçants et l'HORECA rochois pour qu'ils adaptent leurs conditions d'accueil aux PMR. A noter que, vu les petites surfaces dont disposent souvent les entrepreneurs en centre-ville, il est plus avantageux de rentabiliser l'espace plutôt que de prévoir par exemple des toilettes accessibles aux PMR en rez-de-chaussée.
- ✓ Le relief n'aide pas mais veiller à penser aux PMR lors de tout aménagement par la commune d'espaces extérieurs (promenade des chiens, château...). Concernant le château, un monte-charge pourrait être envisagé (pour transport de matériel, de poussettes...) mais ce projet est encore à étudier afin d'envisager sa faisabilité sans dénaturer le site pour autant.
- ✓ Pourquoi ne pas développer un créneau innovant de location de vélos adaptés aux PMR ?
  
- ✓ **Lot 2 – projet 4 : Actions conscientisation habitants et touristes à la propreté**
- ✓ Le service communal ad hoc est très actif et la commune dispose d'une Commission d'élus (2 personnes de l'opposition et 3 de la majorité) relative à la « Gestion des Déchets et Propreté »

- ✓ Communiquer davantage sur l'initiative déjà existante des « ambassadeurs de la propreté » ; par exemple par des photos soit des déchets ramassés, soit de la beauté des sites et paysages pour inciter au respect de la propreté sur le territoire.
- ✓ En ce qui concerne les campings, il y a déjà beaucoup de choses prises en compte notamment au niveau du tri des déchets.
- ✓ Un guide d'info a déjà été distribué dans les gîtes (projet BE WAPP) ; l'expérience pourrait être réitérée.
- ✓ La sensibilisation et la communication sont importantes mais parfois insuffisantes... il s'agit dès lors d'utiliser la répression.
- ✓ Le système de parrainage des promenades est déjà existant, reformuler la proposition dans la fiche en proposant de l'étendre à des circuits non balisés (montée vers le Belvédère par exemple).
  
- ✓ **Lot 2 – projet 6 : Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants**
- ✓ Concernant les porteurs de projet, ils peuvent être nombreux et on peut partager la responsabilité de la mise en œuvre de cette action (CLDR, communes, associations...)
- ✓ Est-ce pertinent vu les coûts d'impression de remettre une brochure ? Les informations sont disponibles par différents canaux (en ligne, livret des acteurs économiques, bulletin communal) ; de plus, il n'est pas évident d'avoir les informations utiles (médecins, dentistes...) à jour (souvent parce que les acteurs économiques/professions libérales ne font pas la démarche de signaler leur début ou fin d'activité à la commune).
- ✓ Certaines communes proposent aux nouveaux arrivants un tour guidé de la commune en bus.
- ✓ La plantation d'un arbre à chaque nouvel arrivant ne semble pas pertinente vu la mouvance constatée par le service population ; par contre, pourquoi pas retenir l'idée pour symboliser la naissance d'un enfant ?
  
- ✓ **Lot 2 – projet 7 : Mise en valeur des paysages**
- ✓ Ce projet devra se mettre en place avec les acteurs touristiques communaux (SI, MT).
- ✓ Faire connaître et apprécier nos paysages aux locaux est très important (notamment par le biais de l'initiative « WE des paysages » organisée par la Province avant le COVID).
- ✓ Pourquoi ne pas créer un site internet qui rassemblerait les photos anciennes (qui sont déjà reprises sur certains sites villageois mais actuellement sans unité communale) ?
- ✓ Il est essentiel de conserver la longueur de vue et la qualité des paysages rochois.
  
- ✓ **Lot 2 – projet 8 : Création d'un Conseil consultatif communal des aînés**
- ✓ Ce nouvel intitulé regroupe donc les fiches « 2.8. Valorisation des aînés comme ressources » et « 2.12. Poursuite des aides et services aux aînés ».
  
- ✓ **Lot 2 – projet 10 : Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont**
- ✓ Fiche en stand-by en attendant davantage d'infos sur le fond alloué dans le cadre du Plan de Relance aux voies fluviales (en partenariat avec Houffalize) ; une réunion a lieu le 28/1/22.
  
- ✓ **Lot 2 – projet 11 : Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil**
- ✓ Est-ce qu'un terrain de 200m<sup>2</sup> est suffisant ? (attention, terrain privé et jouxtant l'église...)
- ✓ Veiller à ce que ce terrain puisse aussi servir lors du marché de Noël du village.
- ✓ Ajouter l'acquisition du terrain dans la fiche-projet vu que c'est subsidiable par le PCDR.
- ✓ Il faut se renseigner sur l'actuel propriétaire et vérifier qu'il n'ait pas un autre projet d'aménagement en tête.
  
- ✓ **Lot 2 – projet 13 : Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire**
- ✓ Outre le fait de mettre en valeur le patrimoine, cette fiche permettra de dégager de l'espace dans les cimetières.

- ✓ Il serait intéressant de prévoir des explicatifs sur l'histoire relative à certaines tombes
- ✓ A Houffalize, un projet mené dans le cadre de l'ancien PCDR visait le même objectif. Cette valorisation d'anciennes pierres tombales se trouve autour de l'Eglise de Houffalize.
- ✓ **Lot 2 – projet 14 : Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales**
- ✓ Aucune réaction de la CLDR.

Proposition de créer une nouvelle fiche-projet :

*Lors d'une visite de terrain pour le projet de réaménagement du site de l'ancienne gare à La Roche, la FRW a interrogé la commune sur le bâtiment en vente à proximité, anciennement occupé par la Justice de Paix. C'est une structure de bâtiment fonctionnelle, prévue pour une affectation de type « bureaux » plutôt que pour du logement. Est-ce qu'il est opportun de prévoir une fiche-projet dans le cadre du PCDR pour l'acquisition du bâtiment et sa rénovation ou pas ? Quelle pourrait être sa fonction, son affectation ?*

➔ **La question est lancée ! La CLDR sera amenée à se prononcer sur l'intérêt ou non d'ajouter cette fiche dans le PCDR au regard de la stratégie élaborée.**

### 3. Divers

- AGENDA DES PROCHAINES RENCONTRES RELATIVES À LA FINALISATION DES FICHES-PROJETS :
    - Je 20/1 : visite avec une architecte de la FRW de l'ancienne gare de La Roche*
    - Ve 4/2 à 19h30 : GT Vie associative / maison de village à Cielle*
    - Je 10/2 : visite de terrain « sécurité routière » (route régionale de Samrée, Ortho et Beusaint)*
    - Ma 15/2 à 20h : réunion publique de la commune sur l'avenir du Musée des Grès (salle Miro)*
    - Ma 22/2 : prochaine CLDR.*
  - 2 APPELS À PROJETS À ÉPINGLER :
    - ✓ « Vis mon village » : la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec la Ministre de la Ruralité, lance un nouvel appel à projets « Vis mon village » qui s'adresse exclusivement aux communes rurales touchées par les inondations. Les projets peuvent être introduits par des collectifs d'habitants associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. Les projets soutenus porteront sur :
      - La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble...)
      - La solidarité (entraide mutuelle, échange de services...)
      - Les contacts (journal du village, site web du village...)
      - Les activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers...)
      - Le cadre de vie (plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre...)
- Un budget de 200.000 euros est prévu. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien de 5.000 euros maximum. Appel ouvert jusqu'au 08/03/2022. Plus d'infos : <https://www.kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2>
- ✓ BiodiverCité pour financer des projets « nature » : appel à candidatures à venir tout prochainement ...

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Pour la FRW,  
Catherine SERVOTTE et Séverine SCHONNE

Fiches du Lot 2 -  
« ECHANGE »

-

24 janvier 2022

# Lot 2

1. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
2. Réalisation d'une opération « cellules commerciales vides »
3. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR
4. Actions de conscientisation des habitants / touristes à la qualité et propreté du cadre de vie / nature
5. Etude et valorisation du site du musée des Grès
6. Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
7. Mise en valeur des paysages
8. Valorisation des aînés comme ressources
9. Découverte de la commune par geocaching
10. Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
11. Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
12. Poursuite des aides et services aux aînés
13. Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
14. Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

## LÉGENDE

- Bascule en Lot 0 ?
- Fusion ?

# Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

## Sommaire :

- Etat des lieux sur les fiches proposées en lot 2:
  - FICHE 2.1 - Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
  - (FICHE 2.2 -Redynamisation du commerce en centre-ville)
  - FICHE 2.3 - Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR
  - FICHE 2.4 - Actions conscientisation habitants et touristes à la propreté
  - FICHE 2.5 - Etude et valorisation du musée des grès
  - FICHE 2.6 - Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
  - FICHE 2.7 - Mise en valeur des paysages
  - FICHE 2.8 - Création d'un Conseil consultatif communal des aînés
  - FICHE 2.9 - Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
  - FICHE 2.10 - Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
  - FICHE 2.11 - Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
  - FICHE 2.12 - Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

# Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

## FICHE 2.1.1 - Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge

### DESCRIPTION

- Contexte : Réforme des milieux d'accueil par l'ONE
- 3 volets :
  1. Augmenter la capacité de la crèche communale
  2. Soutenir les accueillant(e)s de la commune :
    - La prime communale
    - La mise à disposition de locaux
  3. Réaliser une campagne de communication :
    - Nouvelles opportunités en terme de lieux
    - Recrutement
    - Prime communale existante
    - Comment se former?
- Questions : Quels canaux de communication afin de promouvoir le projet ?

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.3 - Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR

#### DESCRIPTION

Diverses actions seront menées sur le territoire :

- Une campagne de sensibilisation des commerçants sera organisée via l'ADL
- Des WC publics installés en ville, dont un accessible aux PMR.
- Au Parc à Gibier, un couloir accessible en chaise roulante et poussette
- Un revêtement particulier pour le sol du quai.
- Une commission de consultation de la personne handicapée
- Le label Handycity® pour la Commune

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.4 - Actions conscientisation habitants et touristes à la propreté

#### DESCRIPTION

Les actions proposées :

- Publications mettant en valeur le patrimoine et les mesures de préservation sur les sites internet communaux et touristiques
- Mise en valeur d'un site spécifique lors de chaque parution du bulletin communal
- Mise à disposition dans les commerces et dans les gîtes d'un guide de bonne conduite du promeneur
- Distribution gratuite de sac/sachet permettant au promeneur de récolter leurs déchets ou les déchets rencontrés lors de promenades
- Actions de sensibilisation à la problématique des déchets dans les écoles
- La mise en place d'un système de parrainage des promenades balisées et des sites touristiques
- L'attribution par camping ou village de vacances d'un « ambassadeur propreté » auprès des touristes

# Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

## FICHE 2.6 - Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants

### DESCRIPTION

Accompagnement de l'accueil des nouveaux habitants via des actions concrètes :

- Une cérémonie annuelle avec une réception présidée par le Bourgmestre et ses Echevins.
- La matérialisation de leur arrivée dans la commune par un geste, une action symbolique comme la plantation d'un arbre.
- La mise en place d'un système de parrainage afin de personnaliser l'accueil. Pour ce faire, le parrain recevra un vade-mecum afin de l'aider dans l'accompagnement des nouveaux habitants s'il le désir.
- L'attribution par village d'un référent qui aura une mission d'« ambassadeur » auprès des nouveaux arrivants.
- La mise à jour de l'ancien fascicule de la commune à destination des nouveaux habitants.

### QUESTIONS :

- Porteur de projet ?
- Autres actions ?

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.7 - Mise en valeur des paysages

#### DESCRIPTION

- identifier les endroits où la lecture du paysage est remarquable
- s'assurer de la bonne accessibilité des sites retenus
- installer des tables signalétiques ou d'orientation à ces endroits avec un code QR
- dresser une fiche détaillée de chaque site qui sera hébergé sur le site de la commune et accessible via le code QR
- mettre en place un circuit de visite en parallèle avec le petit patrimoine
- prévoir des formations à la lecture du paysage
- créer un groupe de travail citoyen pour identifier des sites complémentaires

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

**FICHE 2.8 - Création d'un Conseil consultatif communal des aînés (à la place de Valorisation des aînés qui ressemble à un objectif / pas concret Et vu le sujet, fusion avec la fiche 2.12 – Poursuite des aides et services aux aînés)**

### DESCRIPTION

- Mobiliser les séniors qui le désirent et leur donner un rôle proactif dans la vie communale
- Composé de plus ou moins 10 à 15 personnes réparties de façon homogène dans la commune. (article 1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)
- Fonctions principales du CCCA est d'émettre des avis à la commune qui, en échange, s'engage à assurer le suivi de ses avis
- Développer une interface de bénévolat entre les aînés et la vie rochoise. Veillera à mettre en contact les aînés désireux de faire du bénévolat avec les parties demandereses.
- Organisation de réunions de coordination

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### **Le CCCA pourra de sa propre initiative organiser les activités, des événements etc. comme p.ex. :**

- Des séances d'information à la sécurité routière
- Des activités afin de former les aînés aux NTIC's afin de réduire la fracture numérique
- La tenue de conférence
- La mise en place d'atelier d'expression
- L'organisation de séances de prévention en matière de santé
- Visite et veille des personnes isolées
- Réalisation d'enquêtes auprès des séniors de la commune
- Voyages et excursions
- Echanger avec d'autre CCCA
- Réalisation de publications ou d'articles dans le bulletin communal
- Organisation d'une journée annuelle des séniors
- Echange sur le thème de la sécurité avec la zone de police
- Mise en place de projets intergénérationnels
- Réflexion sur les possibilités des aînés de rester à domicile et ses alternatives
- Echange avec le home Jamotte et le CPAS

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.8 - Création d'un Conseil consultatif communal des aînés

#### QUESTIONS :

- Autres activités prises en charge par le CCCA ?
  - Lieu de rencontre du CCCA ?
  - Porteur de projet ?
  - Redondant de convoquer le CPAS + la commune pour les réunions de coordination ?
-

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.9 - Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont

#### DESCRIPTION

Le parcours de 14 km est exclusivement en forêt.

Le projet vise :

- à remettre en état tous ses aménagements (escaliers, rampes de soutien, etc.) pour rétablir son accessibilité
- en faire la promotion en commun avec la **Commune de Houffalize**.  
( projet transcommunal )

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.10 - Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil

#### DESCRIPTION

Le projet est donc :

- D'acquérir le terrain sis à côté de l'église (+/- 200 m<sup>2</sup>)
- De sécuriser des lieux par le placement d'une clôture ou haie vive
- D'aménager une plaine de jeu et une aire de pique-nique
- D'aménager un parking vélo

# Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

## FICHE 2.10 - Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil

### SITUATION



## FICHE 2.11 - Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire

### DESCRIPTION

Le projet consiste à :

- Dresser un inventaire des éléments funéraires intéressants, s'assurer de leur statut et de dresser éventuellement un explicatif du monument sélectionné.
  - S'assurer du statut du site sélectionné.
  - Déterminer les options d'aménagements : intégration des éléments du patrimoine funéraire (stèles, croix, chapelles, etc.), aménagement de sentiers et d'aires de repos, plantations, etc.
  - Monter un dossier de réaffectation (un permis d'urbanisme)
-

## Fiches du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.12 - Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

#### DESCRIPTION

Cette fiche doit se structurer de la façon suivante :

- Identification et quantification du potentiel de chaque source énergétique. (le bois, le solaire et l'éolien, l'hydro-énergétique)
- Localisation du ou des projets, compte tenu du potentiel de distribution (bâtiments publics, églises, nouveaux quartiers, zone d'activité artisanale p.ex.)
- Etude de faisabilité tant matérielle que financière et participative.

**REMARQUE** : c'est une opération pilote car les 2 directives européennes qui gèrent le sujet doivent encore être transposées au niveau du droit wallon

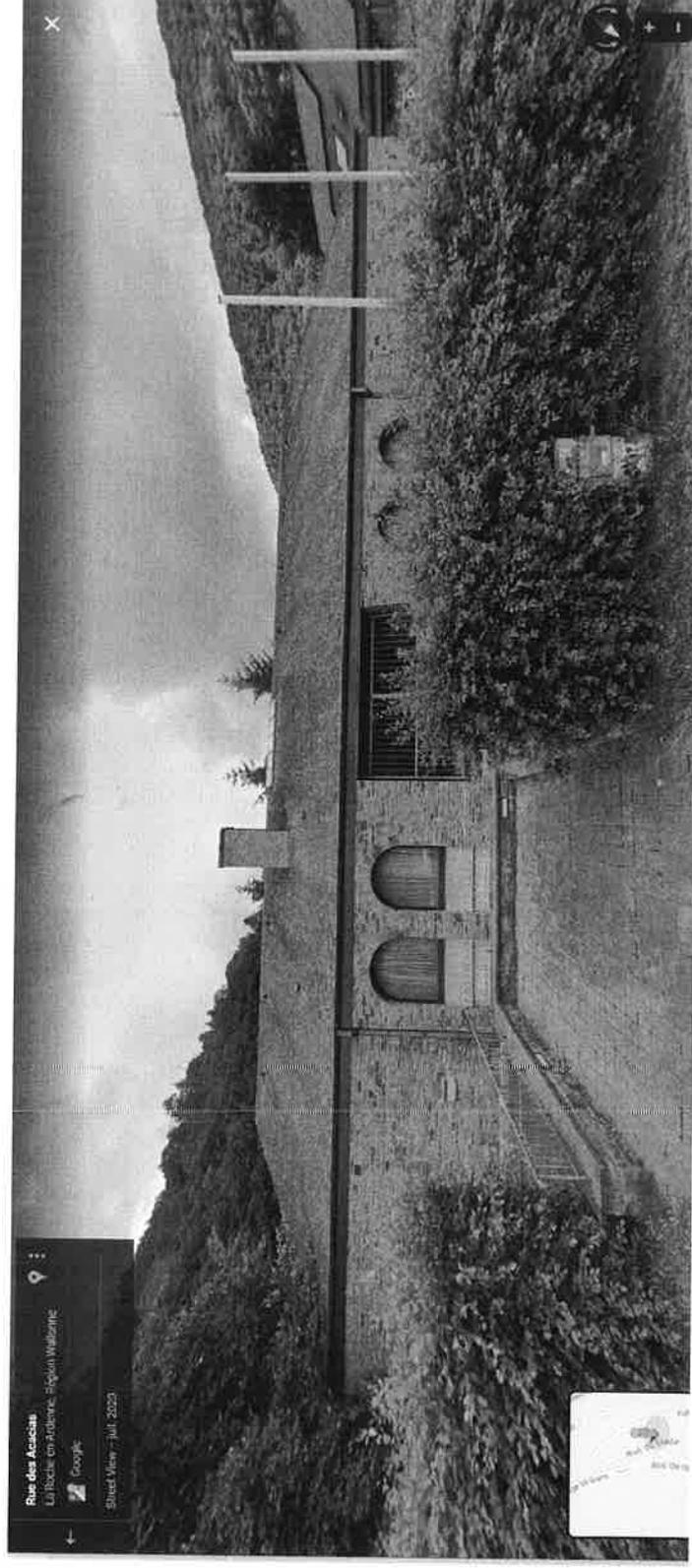
# NOUVELLE FICHE ?

**Ancienne justice de paix : en vente**

➔ **Proposition : achat et aménagement du bâtiment (Lot 3) ?**

1/ *Votre avis sur cet ajout dans les fiches du PCDR ?*

2/ *Vos idées sur la réaffectation ?*



# DIVERS

## > AGENDA

- Je 20/1 : visite avec une collègue architecte de l'ancienne gare de La Roche
- Ve 4/2 : GT Vie associative / MV à Cielle
- Je 10/2 : visite SR des 3 routes régionales
- Ma 15/2 : réunion publique sur l'avenir du Musée des Grès
- Ma 22/2 : CLDR

## > APPELS À PROJET

- BiodiverCité (février/avril ?)
- Vis mon village « inondations » (8/3)

Le 22 février 2022

Compte-rendu de la Commission locale de  
développement rural de La Roche-en-Ardenne  
Maison de village de Warempage, le 22/02/2022



Présents : Etienne Jacques, Josette Fauconnier, Nathalie Antoine, Léon André, Patrick Volvert, Jean-Michel Bodelet, Sophie Molhan, Guy Gilloteaux, Véronique Poncelet, Noémie Vanbelinghen, Hubert Batteux, membres de la CLDR ;

Bureau d'études Orthogone : Pierre Poncelet ;

FRW : Séverine Schonne, Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte ;

Excusés : Philippe Poncelet, Dominique Gillard, Annie Duterme, Céline Frippiat, Eric Mathias, Christiane Collinet.

\* \* \*

## 0. Introduction

Après une petite attente devant la salle fermée (malédiction du 22.02.2022 ?), Catherine Servotte accueille les participants, les remercie de leur présence - pour cette première réunion en présentiel depuis le confinement - et leur rappelle l'ordre du jour : présentation des fiches du lot 1 & 2 qui étaient en suspens, en attente de précisions (réunion avec les habitants de Cielle, consultation populaire à propos des Grès de La Roche, visite de terrain avec Police et SPW pour traversées de village, étude du site de la Gare...).

## 1. Approbation du PV de CLDR du 24/01/22

Les participants n'émettent aucune remarque sur le compte-rendu et l'approuvent.

## 2. Présentation par l'auteur des fiches-projets des lots 1 & 2

Pierre Poncelet passe en revue les différentes fiches-projets des lots 1 & 2. Vous trouverez en annexe le power-point présenté.

### 1. Aménagements de sécurité routière

Le 10 février dernier, une réunion de terrain a eu lieu avec la police, le SPW, les autorités communales et la FRW afin d'analyser sur place les villages pointés comme insécuritaires à savoir Beausaint, Samrée et Ortho.

a. Traversée d'Ortho

L'accès à l'école en mobilité douce doit être facilité. Les véhicules provenant de Nisramont roulent vite et les arrêts de bus du côté du rond-point sont du mauvais côté de la route.

Contact a été pris avec la TEC pour modifier l'emplacement des arrêts de bus. La commune a commandé un radar qui sera placé sur la N843 provenant de Nisramont. La création d'un effet de porte au niveau de la chapelle est proposée. Une zone « Kiss and ride » est envisagée au niveau de l'école.

La police est d'accord avec ces propositions. Elle constate la dangerosité des barrières « pleines » à proximité de l'école qui rendent difficile la visibilité des enfants qui se trouveraient derrière. Il faut changer ces barrières pour des barrières ajourées rouges et jaunes, prévues pour les zones scolaires.

A noter que la commune a commandé le placement d'un radar fixe dans cette traversée de village.

Remarque : pourquoi ne pas envisager de déplacer les arrêts de bus devant le trottoir de l'école ? Déplacer un arrêt est souvent problématique pour les TEC à partir du moment où il faut dévier la ligne de bus... à vérifier par l'auteur du PCDR !

b. Traversée de Samrée

Orthogone propose un aménagement du chemin au Nord du village de Samrée, via la maison du ski. Il est indiqué qu'un des chemins proposés a été privatisé par un habitant, ce qui en rend actuellement le passage impossible. La commune doit d'ailleurs rouvrir ce chemin.

La police déconseille fortement l'aménagement de trottoirs et encore plus de passages pour piétons sur cette nationale sur laquelle les véhicules passent très rapidement.

Les membres de la CLDR font remarquer qu'il est dommage de priver les habitants de la possibilité de sortir de chez eux en toute sécurité.

Pourquoi ne pas proposer des aménagements centraux comme à Regné ou Rendeux ? Il semble que le SPW n'accepte pas ou peu ce type d'aménagement. Mais pourquoi l'ont-ils accepté à ces endroits alors ?

La CLDR souhaite que cette demande d'aménagements soit demandée avec insistance auprès du SPW.

Malgré le fait que les représentants de la Police et du SPW déconseillent fortement le marquage de passages piétons dans de telles traversées en raison du faux sentiment de sécurité que cela procure aux usagers, et en particulier aux plus jeunes, la CLDR souhaite garder la proposition d'un passage pour piétons.

Guy Gilloteaux précise que les radars mobiles fonctionnent bien et que les contrôles mobiles à La Roche-en-Ardenne sont plus nombreux que sur le territoire des 12 autres communes de la zone de Police.

Un radar fixe est prévu à Samrée, reste à savoir s'il s'agira d'un simple radar ou d'un radar tronçon mais il semble qu'il y ait un problème de stock.

### c. Traversée de Beusaint

Les habitants souhaitent faciliter sécuriser les piétons qui cheminent sur la N89 (charroi important avec la N4, le zoning de Vecmont...). Une première étude proposée par l'asbl « Tous à pied » avait découlé sur une proposition de passage par l'intérieur du village afin d'éviter la dangerosité inévitable de la nationale.

Les habitants n'étaient pas convaincus par cette proposition et demandaient une sécurisation de la nationale via des aménagements piétons du côté Nord-Est de la voirie depuis le chemin de Herdawé jusqu'à la rue du Frêne puis du côté Sud-Ouest de la voirie depuis la rue du Frêne jusqu'à la rue du Monument avant une transition via un passage pour piétons.

Ils souhaitent aussi que les arrêts de bus soient regroupés à proximité de l'école, en zone plus sécurisée.

La police et le SPW ne suivent pas l'avis des membres de la CLDR concernant les aménagements le long de la voirie mais bien l'avis de l'asbl « Tous à pied » avec la traversée conseillée du village. Ils marquent en revanche leur approbation sur le déplacement des arrêts de bus et proposent en supplément le placement d'effets de porte. Ils proposent une connexion entre les deux écoles ainsi qu'un pédibus (avec une sensibilisation auprès des habitants).

Dans tous les cas, ils soulignent que pour motiver un aménagement, une étude de fréquentation de la voirie mais aussi des arrêts TEC démontrant le nombre de personnes (enfants/ados compris) concernées est plus percutante et permet d'objectiver la situation. Enfin, un radar fixe a été commandé par la commune pour placement prochain.

Les membres de la CLDR indiquent qu'il faut avoir une réflexion à 5-10 ans. Combien d'enfants seront concernés en 2032 ? Il faut savoir qu'une ZACC existe le long de la nationale, ce qui accentue la probabilité de nouvelles constructions le long de cette nationale dans les prochaines années.

Pour les membres de la CLDR, il faut accentuer la voie lente et sécuriser la nationale.

## 2. La maison de village à Cielle (sur base des conclusions de la réunion de consultation villageoise du 04/02/2022 menée par la FRW)

Un état des lieux des projets passés, présents et surtout futurs montre à quel point les villageois sont motivés par l'idée de redynamiser leur village. Il y a une réelle envie, en témoigne le succès de la réunion qui a attiré près de 30 personnes.

Quoi qu'il advienne, le Collège s'est engagé à trouver une solution pour l'école de musique et les Choffleux d'Buses. Ces derniers, vu la teneur et la fréquence de leurs activités, souhaitent idéalement disposer d'un local de 100m<sup>2</sup>, spécialement dédié pour éviter de devoir déplacer les instruments et de les abîmer.

Il y a 2 options pour ce site :

- Garder la salle actuelle et la rénover (budget de 485.000€)
- Raser la salle et reconstruire sur 2 étages (budget de 753.000€)

D'après la FRW, l'estimatif financier de l'auteur est sous-évalué... au vu de l'augmentation actuelle des prix dans la construction. La FRW rappelle les nouveaux taux de subside pour un bâtiment de type maison de village (taux de subvention de 80% sur une assiette de subvention de 850.000 euros max avec un plafond de subvention de 680.000 euros). La CLDR fait remarquer que les 300.000€ de différence correspondent à l'espace qui serait dédié aux Choffleux et à l'école de musique.

### 3. **Le site de la gare** (sur base d'une visite de terrain le 20/01/2022 et l'analyse d'une architecte de la FRW)

Le site se trouve dans un quartier en pleine mutation (rénovation du centre sportif, futur lotissement du Hadja, passage de la voie lente).

La parcelle est étroite, la rue qui la longe est à sens unique, il y a la future voie de circulation du quartier du Hadja, le flux de piétons/cyclos en provenance du camping notamment...

Les bâtiments se prêtent difficilement pour du logement vu leur étroitesse et vu les vis-à-vis de la colline et de la rue de la gare.

La chargée de mission dans l'équipe ATEPA de la FRW, Aurore Redotté, propose un scénario d'aménagement du site avec des espaces polyvalents, neutres et attractifs pouvant accueillir des événements mais aussi les associations et la culture (musique, expositions).

Et pourquoi ne pas également y accueillir une activité économique et sportive ? Exemple : un commerce/atelier de réparation vélos ? En lien aussi avec l'idée proposée en CLDR à la dernière réunion (proposer une offre de vélos adaptés pour les PMR).

Pour Sophie Molhan, il semble compliqué d'accueillir des commerces à cet endroit alors qu'il est déjà difficile de remplir les cellules vides du centre-ville.

Par ailleurs, avec la présence de la liaison lente La Roche-Rendeux, le site pourrait aussi accueillir un local qui valorise les « promenades » (présence de 2 GR, trails, points nœuds, MESA, etc).

Il faut établir un calendrier de réalisation pour ces 2 projets, à savoir la rénovation du site de la gare et la rénovation de la salle de Cielle. Le Bourgmestre précise qu'il faut d'abord déplacer le hall des ouvriers au Val du Pierreux. 2024 lui paraît être une date raisonnable pour ce déplacement. Ensuite, le site de la gare pourra être rénové pour 2026-2027 puis enfin la salle de Cielle après 2027.

### 4. **Le musée des Grès**

La réunion publique du 15 février, organisée à l'initiative de la commune, s'est révélée décevante puisque seules 4 personnes hors élus et fonctionnaires en charge du dossier étaient présentes. Pour la commune, on se dirige vers une concession ou une vente dont les bénéfices pourraient servir à d'autres projets.

Mais d'abord, il faut organiser une seconde réunion.

### 3. Divers

- Calendrier des suites de l'ODR : Orthogone doit maintenant rédiger les fiches du lot 3 et actualiser l'ensemble du PCDR. Concernant la CLDR, elle sera sollicitée pour la relecture du dossier dès que celui-ci sera disponible et au fur et à mesure. Si l'auteur du PCDR, Orthogone, tient les délais, le PCDR pourrait être soumis à la validation de la CLDR pour fin juin 2022... ce qui amène l'espoir d'obtenir une convention de mise en œuvre du projet prioritaire du PCDR en avril 2023.

- L'appel à projets « BiodiverCité » devrait sortir courant de ce mois de mars.

Contexte : depuis l'an dernier, un nouveau subsidé « BiodiverCité » est proposé à toutes les communes wallonnes. L'objectif de cet appel est de soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. La subvention BiodiverCité rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'Arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) ». Les montants de la subvention ne sont pas encore connus à l'heure actuelle mais, afin d'avoir un ordre d'idée, pour 2021 le montant maximum de la subvention était limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions – dont maximum 2500€ pour des actions de sensibilisation + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la Semaine de l'arbre). Les thématiques qui étaient couvertes en 2021 étaient les suivantes : biodiversité et bâti, cimetières nature, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plantations, pollinisateurs, protection d'espèces et de sites, sensibilisation, sentiers et chemins, zones humides, mares et cours d'eau. A noter que la commune a déjà répondu à cet appel à projets l'an dernier et que les fiches actions ont été retenues et financées par la Région.

Nous devrions prochainement en savoir plus concernant l'appel à projet 2022 pour lequel le volet participatif sera bien présent. Il s'agira dès lors de se coordonner avec l'agent traitant communal au niveau environnement pour proposer l'aide de la CLDR.

A La Roche, l'employée communale en charge de la thématique est ouverte à ce que la CLDR amène mais surtout, porte les actions proposées et les entretienne/pérennise (ex : remplacer les fleurs des bacs à l'entrée des villages par des bandes de fleurs vivaces, en terre (au sol donc)).

- Appel à projets « Vis mon village » : la FRW rappelle que l'appel est ouvert jusqu'au 08/03/2022 et qu'elle est disponible pour épauler les éventuels candidats.

Contexte : la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec la Ministre de la Ruralité, lance un nouvel appel à projets « Vis mon village » qui s'adresse exclusivement aux communes rurales touchées par les inondations. Les projets peuvent être introduits par des collectifs d'habitants associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. Les projets soutenus porteront sur :

- o La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble...)
- o La solidarité (entraide mutuelle, échange de services...)
- o Les contacts (journal du village, site web du village...)
- o Les activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers...)
- o Le cadre de vie (plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre...)

Un budget de 200.000 euros est prévu. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien de 5.000 euros maximum. Plus d'infos : <https://www.kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2>

- La FRW présente le rapport annuel (annexe 4 concernant la CLDR) pour l'année 2021. → **La CLDR approuve le rapport sans modification.** Il s'agira dès lors de le présenter au Conseil communal avant de le transmettre à la Ministre ayant en charge la Ruralité et ce pour le 31 mars.

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

*Pour la FRW,*

Catherine SERVOTTE, Séverine SCHONNE et Pierre-Emmanuel GILLARD

Fiches du Lot 1 & 2  
« ECHANGE »

-  
22 février 2022

# ORDRE DU JOUR

1. Approbation du CR de la dernière réunion du 24/1/22
2. Présentation des fiches :
  - Les aménagements de « sécurité routière » 10/2
  - La maison de village à Cielle 4/2
  - Le site de la gare 20/1
  - Le Musée des Grès 15/2
3. Divers

## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation du carrefour d'Ortho



## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

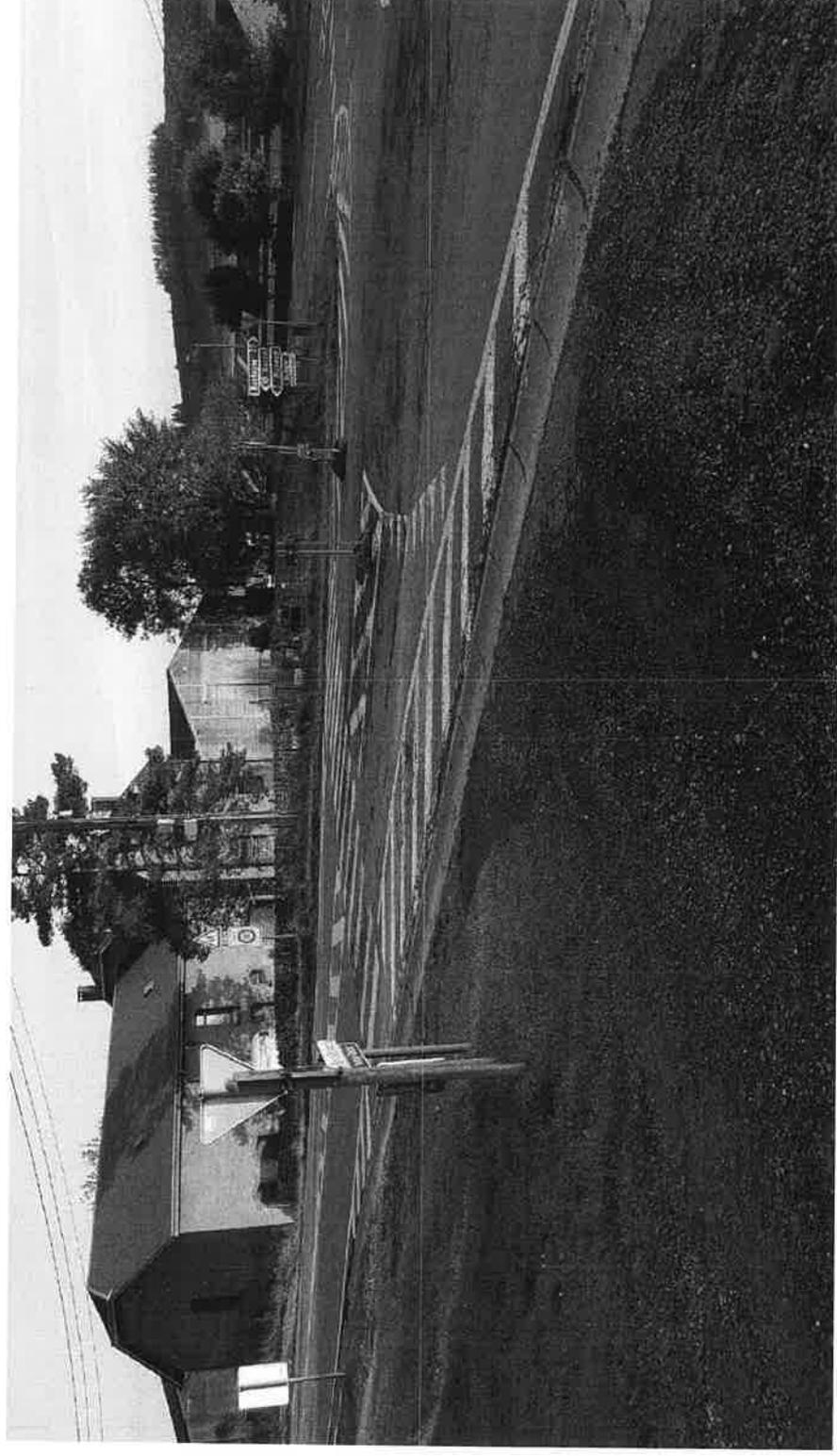
Sécurisation du carrefour d'Ortho



## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

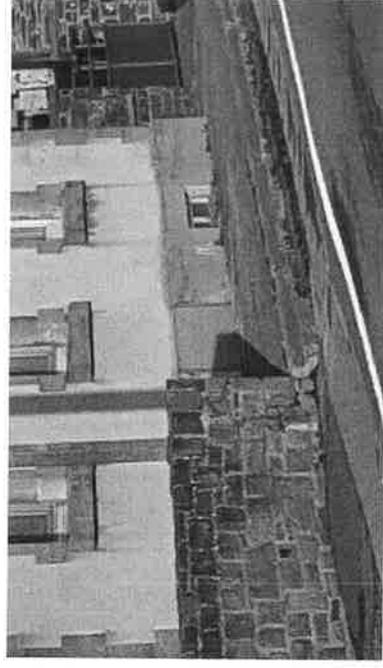
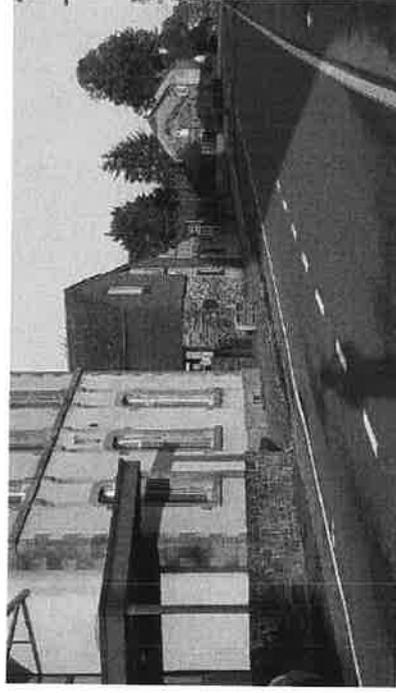
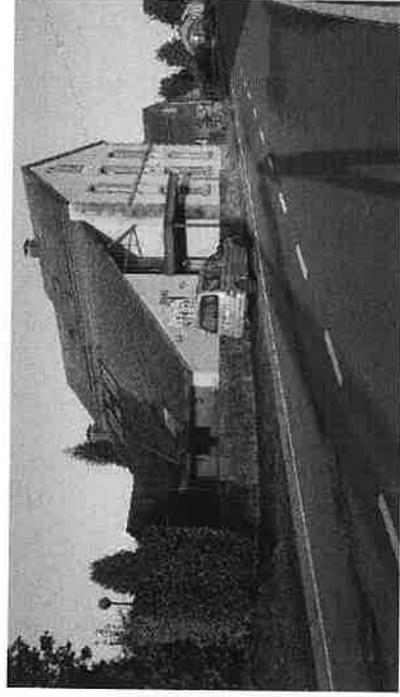
Sécurisation du carrefour d'Ortho



# Projet 2 – Sécurité routière

## Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

### Sécurisation du carrefour d'Ortho

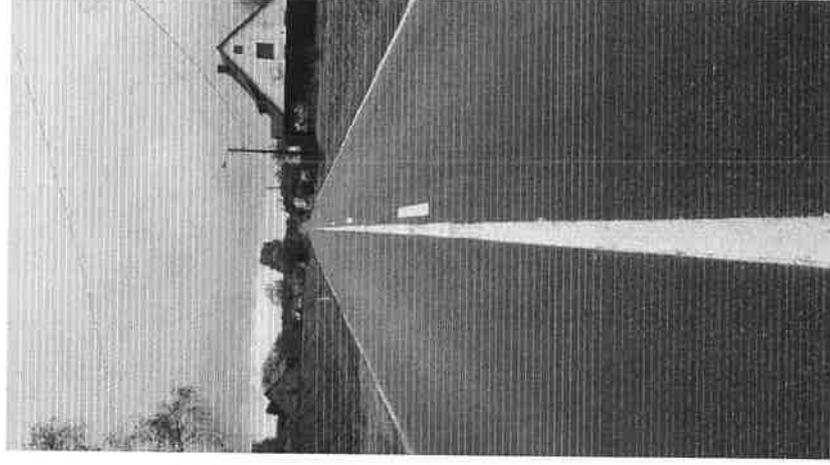
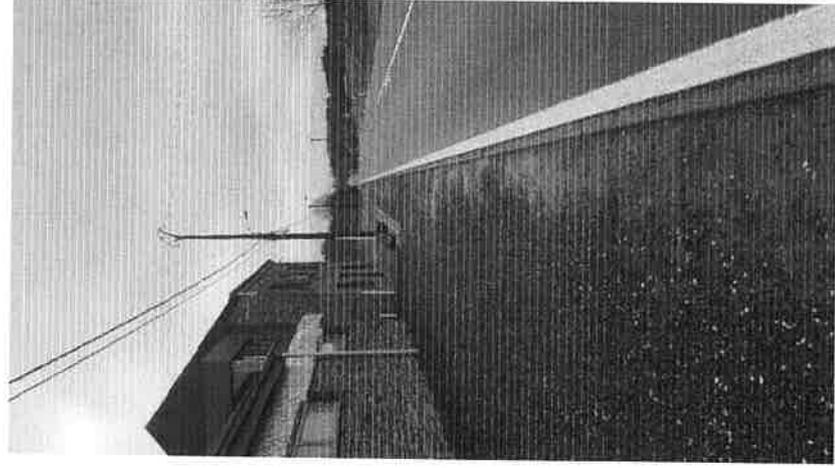




## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

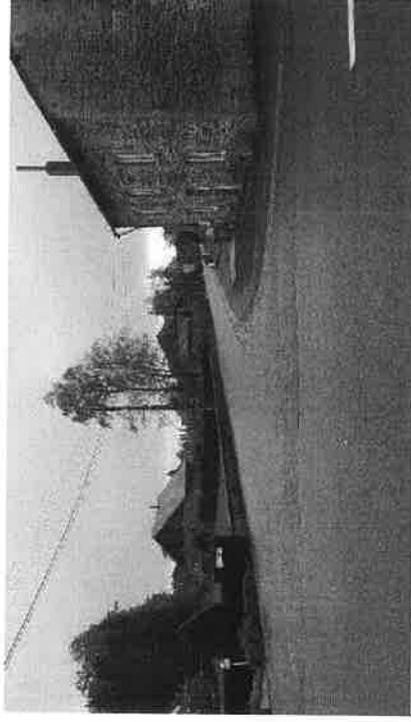
Sécurisation de la traversée de Samrée.



# Projet 2 – Sécurité routière

## Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Samrée.



## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Samrée.



# Projet 2 – Sécurité routière

## Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Beausaint. Etude de « Tous à pied » Décembre 2020.



### Observation de la marchabilité des voiries

Protection : sécurité et sureté des piétons

#### Critères :

- protection physique des piétons
- éliminations de la peur liée à la circulation
- animation de l'espace public
- regard sur la rue
- éclairage

#### Atouts :

1. N89 : zone de dépose minute aménagé avec des barrières.

#### Faiblesses :

1. N89 : pas d'espace sécurisé pour les piétons. Vitesse limitée à 50 km/h sur la plus grande partie du tracé mais il y a peu d'habitations et la route est très linéaire, ce qui fait que les vitesses réellement pratiquées doivent être supérieures.
2. N89 : zone 30 non aménagée, juste quelques panneaux informants sur la limitation de vitesse, et la possibilité de traversée d'écoliers.
3. N89 : pas de passages pour piétons à plusieurs carrefours et entre les deux arrêts de bus alors que la route nationale se trouve en agglomération.
4. N89 : arrêt de bus non sécurisé. Les accotements ne sont pas aménagés pour les piétons et il n'y a aucune protection par rapport à la circulation routière.
5. Rue du Monument : accotements non sécurisés jusqu'à l'école.
6. Fontaine-Givrouille : pas de trottoirs, accotements en herbe mais peu larges, route à 90km/h.
7. N89 : dépose minute pour les élèves mais pas de cheminements piétons sécurisés vers l'école.

# Projet 2 – Sécurité routière

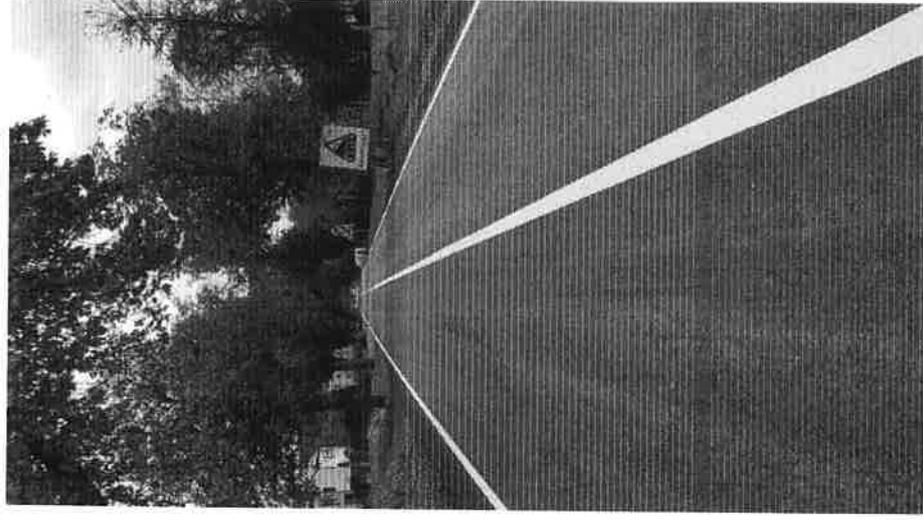
## Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Beausaint.  
Etude de « Tous à pied » Décembre 2020.  
Proposition.



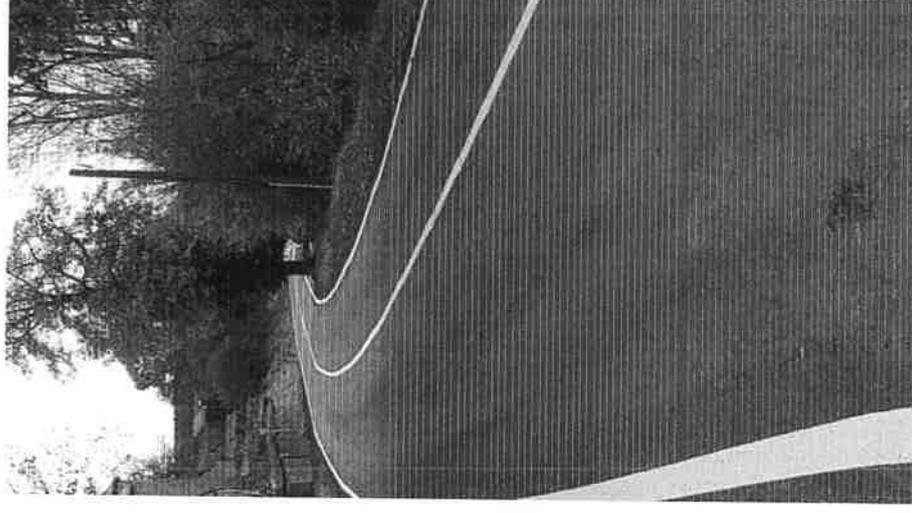
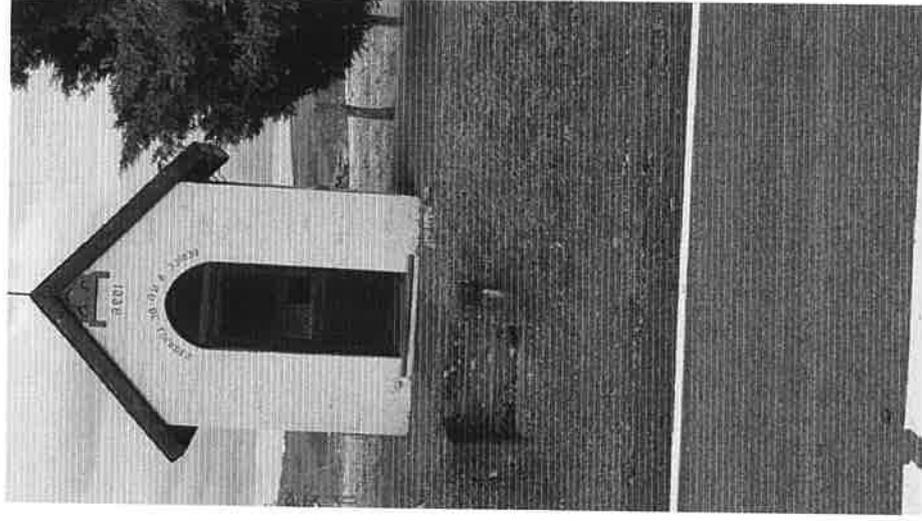
## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière



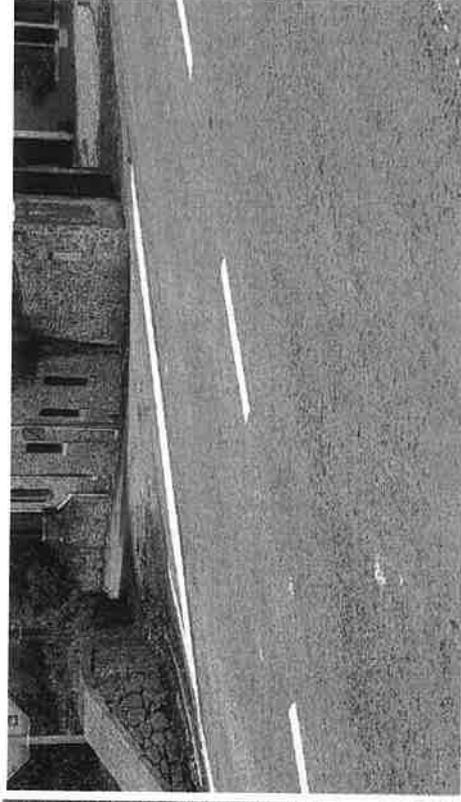
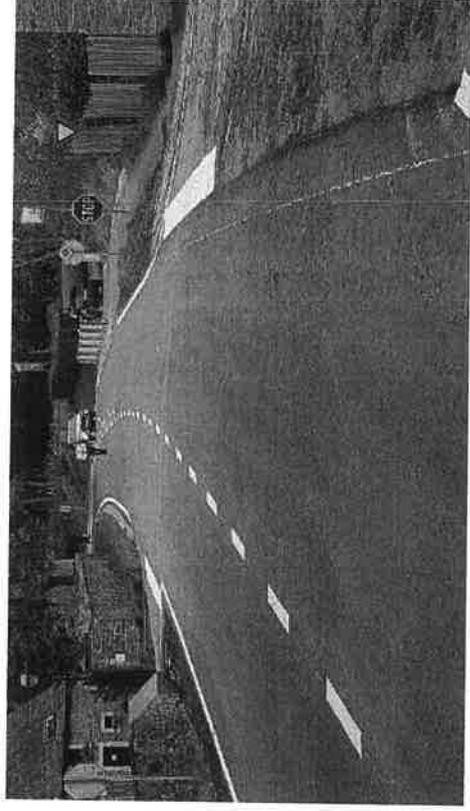
## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière



## Projet 2 – Sécurité routière

### Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière



# Projet 2 – Sécurité routière

## Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Un radar va être placé,

Les propositions issues de la visite de terrain :

- Utilisation des voiries internes ( proposition de l'asbl « Tous à pied »)
- Réaliser une analyse de trafic : fréquentation horaire, vitesse, type de véhicules, etc.
- Enquête auprès des parents sur les modes de déplacements et d'accès des élèves à l'écoles
- Prioriser les aménagements aux abords de l'école maternelle et sécuriser la liaison école maternelle-école primaire
- Envisager avec le TEC la déplacement des arrêts de bus
- Aménagement d' un abri pour vélo

## Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)**



# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)**

Quelles étaient les activités associatives menées avant ?	Quelles sont les activités toujours existantes ?	Quelles nouvelles activités voudriez-vous développer dans le village ?
Kermesse	École de musique (cours 3x/semaine et répétitions 1x/semaine)	Saint-Nicolas
Saint-Nicolas (vieux/enfants)	Messes	Activités culturelles
Halloween		Petits concerts (harmonie)
Grand feu		Marché de Noël
Pétanque		Brocante
Procession		Marchés
Fête du PNDO		Expositions d'artistes
Soupers spaghetti		Repair'café
Marché de Noël		Fête des voisins
Course de caisses à savon		Activités en lien avec les langues
		Kermesse
		Activités sportives (marche)
		Mettre en avant le patrimoine
		Espace de rencontre villageois (gouter, repas de fête)
		Conférences
		Grand feu
		Soupers
		Bal des jeunes / guinguette
		Location de salle
		Club de jeunes / comité de village
		Promenades nature guidées
		Activités en lien avec le festival BAM

## Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)**

Les différents axes :

- Performance énergétique et utilisation des énergies renouvelables ( panneaux photovoltaïques, citerne eau pluviale, etc.)
- Intégration architecturale : exposition, respect du bâti existant
- Multi fonctionnalité tant au niveau des espaces que des équipements (1/2 salles, cuisine, sanitaires, douches, isolation acoustique, etc.)
- Aménagements des abords : accessibilité PMR, maintien de l'espace « cour », aménagement de voirie, zone de pique-nique ou repos, liaison avec le kiosque,

# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)**

## **OPTION 1 :**

Rénovation et aménagement de la salle actuelle

+ coût d'aménagement et d'entretien moins élevé

+ maintien d'un bâtiment ayant une certaine valeur affective ( ancienne école)

- une seule salle pour TOUTES les activités

## **ESTIMATION**

Aménagement et rénovation	280 000 € htva
Aménagement des abords	45 000
Infrastructure	40 000
Frais d'étude	36 500
Total HTVA	401 500
<b>Total TVAC</b>	<b>485 815</b>

# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)**

## OPTION 2 :

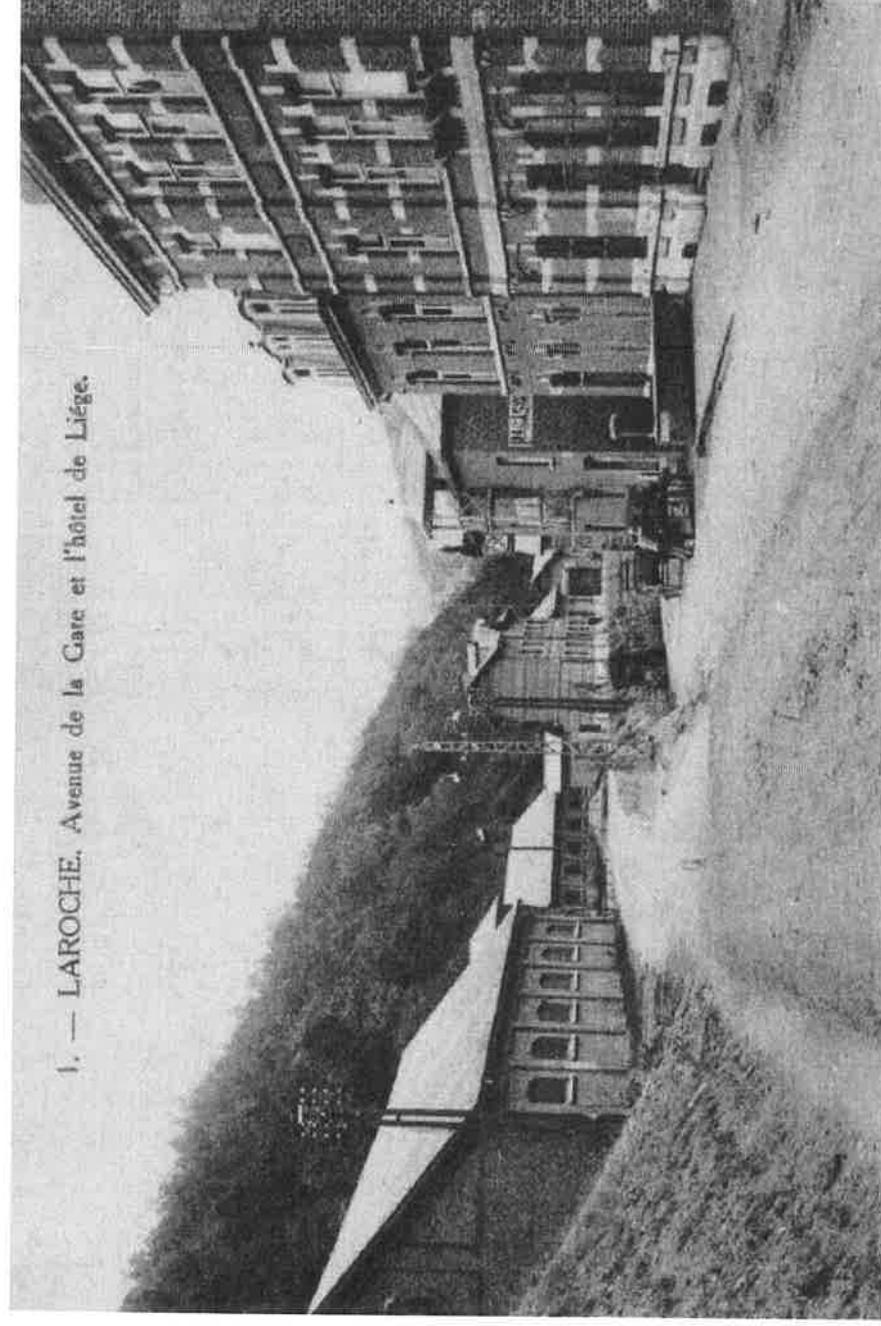
Démolition de la salle actuelle et nouvelle construction sur deux niveaux ( 2 x 100 m<sup>2</sup>)  
+ optimisation au niveau de l'intégration et des performances énergétiques  
+ polyvalence et adaptabilité en fonction des activités actuelles et futures  
- coût

## ESTIMATION

Démolition de la salle actuelle	31 000 € htva
Construction d'une nouvelle maison de village	450 000
Aménagement des abords	45 000
Infrastructure	40 000
Frais d'étude	56 600
Total HTVA	622 600
<b>Total TVAC</b>	<b>753 346</b>

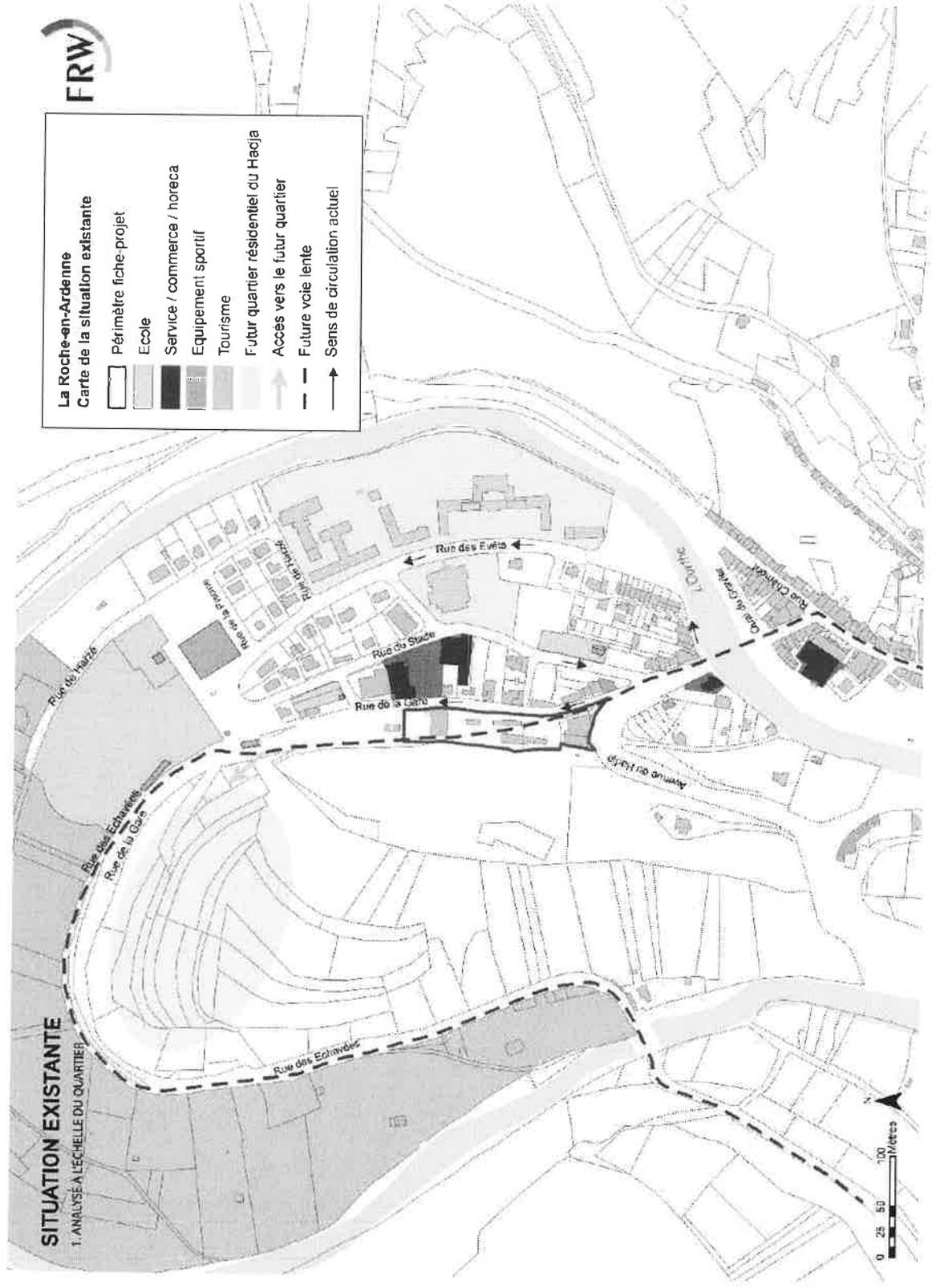
## Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 9 : Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche**



# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

- **Projet 9 : Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche**



# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

## SITUATION EXISTANTE 2. ANALYSE ATOUTS/FAIBLESSES DU SITE

### ATOUTS

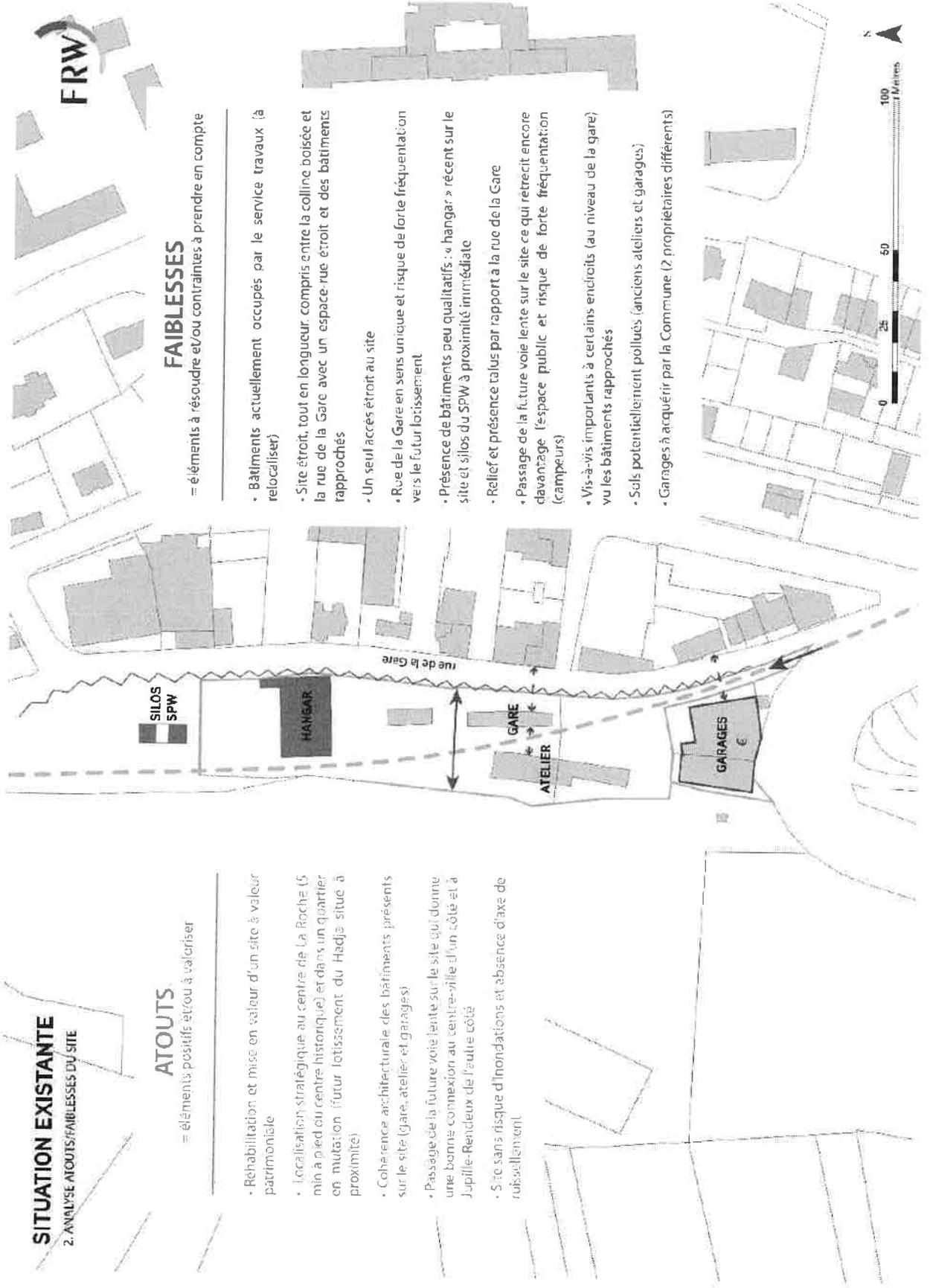
= éléments positifs et/ou à valoriser

- Réhabilitation et mise en valeur d'un site à valeur patrimoniale
- Localisation stratégique au centre de La Roche (5 min à pied du centre historique) et dans un quartier en mutation (futur lotissement du Hadja situé à proximité)
- Cohérence architecturale des bâtiments présents sur le site (gare, atelier et garages)
- Passage de la future voie lente sur le site qui donne une bonne connexion au centre-ville d'un côté et à Jupille-Rendeux de l'autre côté
- Site sans risque d'inondations et absence d'axe de ruissellement

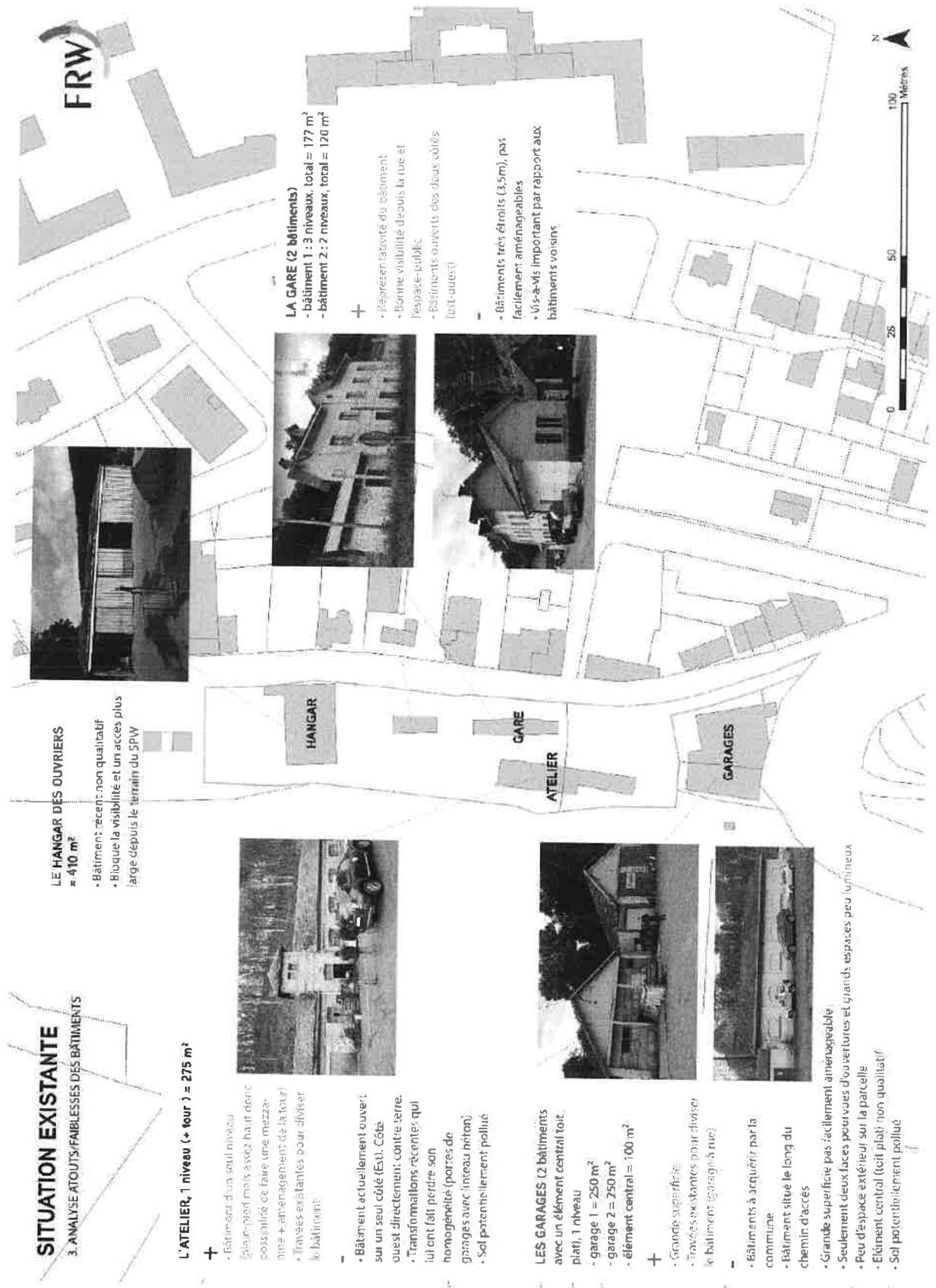
### FAIBLESSES

= éléments à résoudre et/ou contraintes à prendre en compte

- Bâtiments actuellement occupés par le service travaux (à relocaliser)
- Site étroit, tout en longueur, compris entre la colline boisée et la rue de la Gare avec un espace-rue étroit et des bâtiments rapprochés
- Un seul accès étroit au site
- Rue de la Gare en sens unique et risque de forte fréquentation vers le futur lotissement
- Présence de bâtiments peu qualitatifs : « hangar » récent sur le site et silos du SPW à proximité immédiate
- Relief et présence talus par rapport à la rue de la Gare
- Passage de la future voie lente sur le site ce qui retrecit encore davantage l'espace public et risque de forte fréquentation (cainpeurs)
- Vis-à-vis importants à certains endroits (au niveau de la gare) vu les bâtiments rapprochés
- Sols potentiellement pollués (anciens ateliers et garages)
- Garages à acquérir par la Commune (2 propriétaires différents)



# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »



## SITUATION EXISTANTE

### 3. ANALYSE ATOUTS/FIBLESSES DES BÂTIMENTS

#### LE HANGAR DES OUVRIERS ≈ 410 m<sup>2</sup>

- Bâtiment récent, non qualitatif
- Bloque la visibilité et un accès plus large depuis le terrain du SPV



#### L'ATELIER, 1 niveau (+ tour) = 275 m<sup>2</sup>

- +
  - Bâtiment à un seul niveau
  - Belle place mais axe haut donc possibilité de faire une mezzanine + aménagement de la tour
  - Travaux existants pour diviser le bâtiment
- - Bâtiment actuellement ouvert sur un seul côté (Est). Côté ouest directement contre terre.
  - Transformations récentes, qui lui ont fait perdre son homogénéité (portes de garages avec niveau biton)
  - Sol potentiellement pollué



#### LES GARAGES (2 bâtiments avec un élément central toit plat), 1 niveau

- garage 1 = 250 m<sup>2</sup>
- garage 2 = 250 m<sup>2</sup>
- élément central = 100 m<sup>2</sup>

- +
  - Grande superficie
  - Travaux existants pour diviser le bâtiment (garage à rue)
- - Bâtiments à acquérir par la commune
  - Bâtiment situé le long du chemin d'accès
  - Grande superficie pas facilement aménageable
  - Seulement deux faces pour vues d'ouvertures et grands espaces peu lumineux
  - Peu d'espace extérieur sur la parcelle
  - Élément central (toit plat) non qualitatif
  - Sol potentiellement pollué



#### LA GARE (2 Bâtiments)

- bâtiment 1 : 3 niveaux, total = 177 m<sup>2</sup>
- bâtiment 2 : 2 niveaux, total = 120 m<sup>2</sup>

- +
  - Représentativité du bâtiment
  - Bonne visibilité depuis la rue et l'espace public
  - Bâtiments ouverts des deux côtés (toit-course)
- - Bâtiments très étroits (3,5m), pas facilement aménageables
  - Vis-à-vis important par rapport aux bâtiments voisins



# SCÉNARIO

- PÉRIMÈTRE DE LA FP
- - - FUTURE VOIE LENTE
- ➔ ACCÈS VOITURES

**PHASE 2 : CONSTRUCTION DE LOGEMENTS TREMPAINS ET INTERGÉNÉRATIONNELS SUR LE RESTE DU PÉRIMÈTRE ET SUR LE TERRAIN SPW**  
➔ prévoir une FP lot 2

**DÉMOLITION DU HANGAR - AMÉNAGEMENT D'UN PARKING**  
• Grand espace de parking pour toutes les fonctions du site

## HALLE / SALLES POLYVALENTES POUR ASSOCIATIONS ET CULTURE

- Grande salle ouverte, mais modulable avec cloisons coulissantes, pour accueillir activités associatives, expositions, marchés...
- Locaux pour les groupes de musique, atelier réparation/location vélos, rangement...

## LOGEMENTS PERS. AGÉES 2 LOGEMENTS 1CH. (2 X 60M<sup>2</sup>)

- De préférence division verticale du bâtiment pour accès extérieurs privés
- Terrasse orientée ouest

## ESPACES ASSOCIATIONS

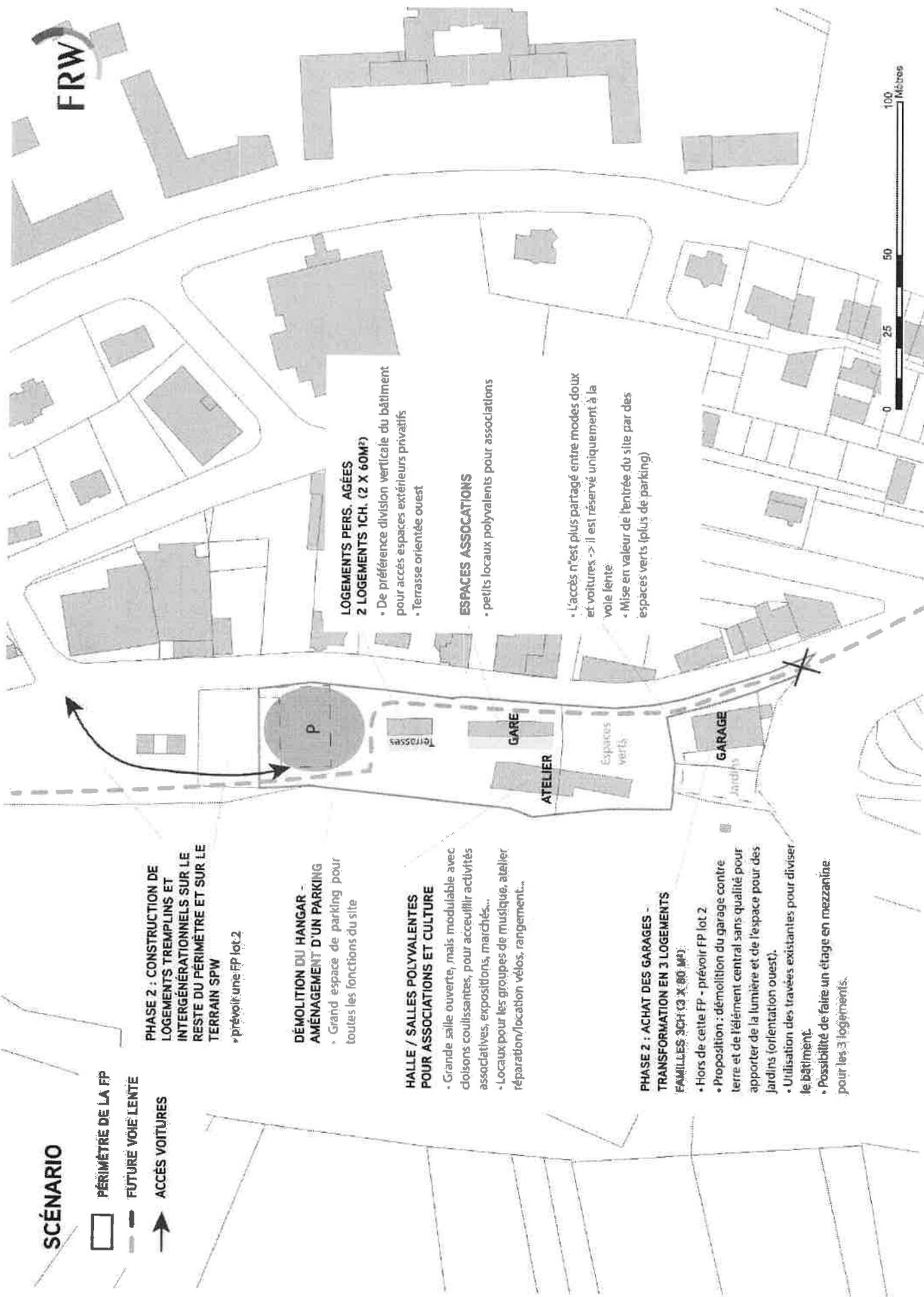
- petits locaux polyvalents pour associations

- L'accès n'est plus partagé entre modes doux et voitures. ➔ il est réservé uniquement à la voie lente

- Mise en valeur de l'entrée du site par des espaces verts (plus de parking)

## PHASE 2 : ACHAT DES GARAGES - TRANSFORMATION EN 3 LOGEMENTS FAMILLES 3CH (3 X 90 M<sup>2</sup>)

- Hors de cette FP - prévoir FP lot 2
- Proposition : démolition du garage contre terre et de l'élément central sans qualité pour apporter de la lumière et de l'espace pour des jardins (orientation ouest).
- Utilisation des travées existantes pour diviser le bâtiment.
- Possibilité de faire un étage en mezzanine pour les 3 logements.



# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

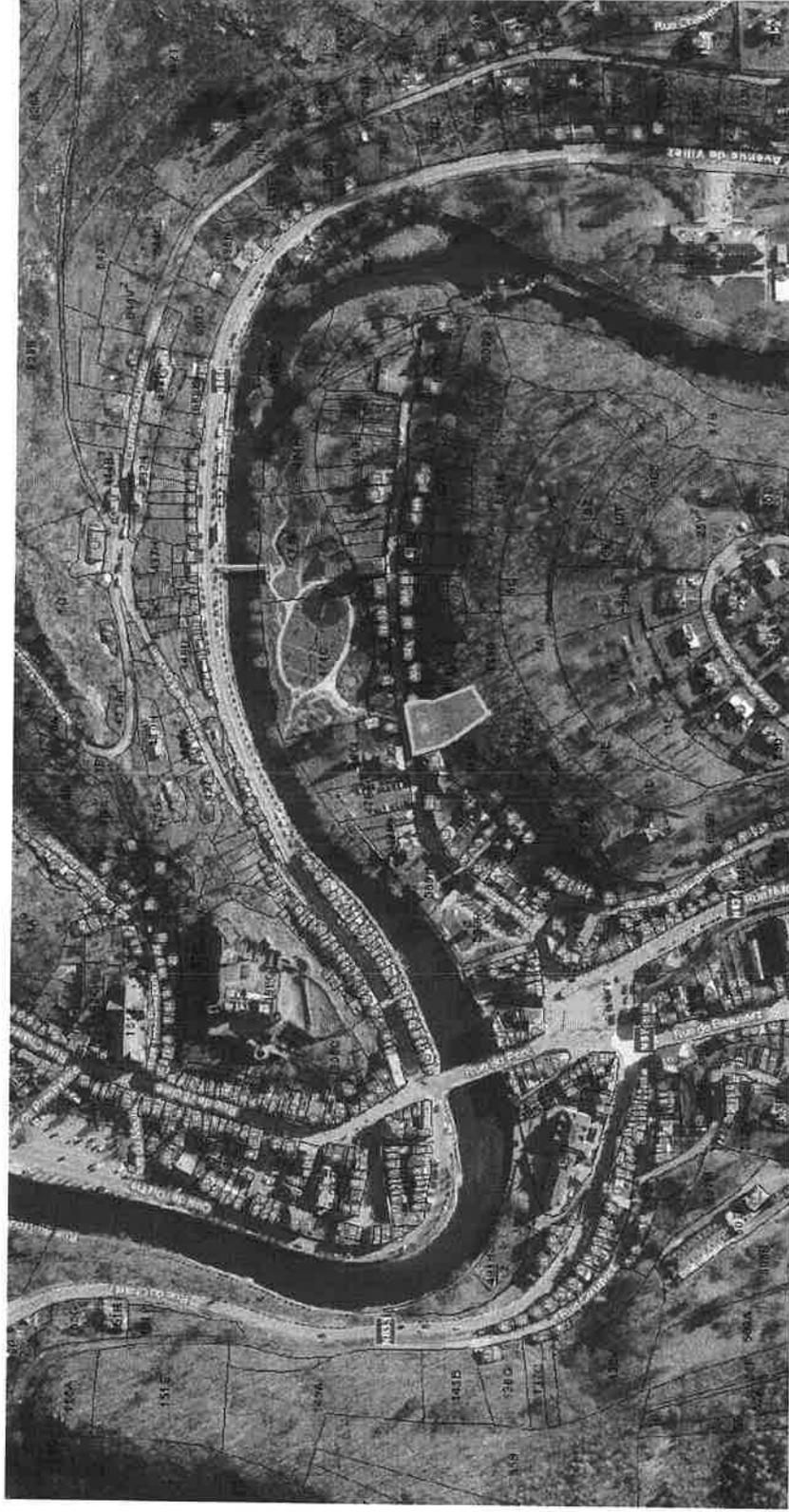
Estimation globale du coût	Quant.	Prix unitaire en € HTVA	Prix total en € HTVA	Sources de financement	
				DR	Commune
<b>PARTIE MAISON DES ASSOCIATIONS</b>					
Transformation de la gare en locaux associations et activités économico-sportives (bât.1)	177 m <sup>2</sup>	1800 €	318.600 €		
Transformation de l'atelier en halle et salles polyvalentes associatives et culture	275 m <sup>2</sup>	1800 €	495.00 €	80% (assiette de subvention max à 850.000€)	20%
Démolition du hangar et aménagement d'un parking	700 m <sup>2</sup>	200 €	140.000 €		
Aménagement des abords de la maison des associations : espace vert public	2600 m <sup>2</sup>	150 €	390.000 €		
Sous-total cat.1 HTVA			1.343.600 €		
Frais d'étude cat.1 (10%)			134.360 €		
Total cat.1 HTVA			1.477.960 €		
Total cat.1 TVAC			1.788.331,60 €	680.000 €	1.108.331,6 € - voir subside rénov.énergét?

# Fiches du Lot 1 - « ECHANGE »

Estimation globale du coût	Quant.	Prix unitaire en € HTVA	Prix total en € HTVA	DR	Commune
<b>PARTIE LOGEMENTS</b>					
Transformation de la gare (bâtiment 2) en 2 logements pour pers. âgées	120 m <sup>2</sup>	2000 €	240.000 €	60%	40%
Aménagement des abords des logements : espaces extérieurs privatifs	36 m <sup>2</sup>	125 €	4.500 €	(assiette de subvention max à 850.000€)	
Sous-total cat.4 HTVA			244.500 €		
Frais d'étude cat.4 (10%)			24.450 €		
Total cat.4 HTVA			268.950 €		
Total cat.4 TVAC			325.429,50 €	195.257,70 €	130.171,80 €
<b>TOTAL cat.1 + cat.4 TVAC</b>			<b>2.113.761,10 €</b>	<b>875.257,70 €</b>	<b>1.238.503,4 €</b>

## Fiche du Lot 2 - « ECHANGE »

**FICHE 2.1 - Etude et valorisation du musée des grès**



## Fiche du Lot 2 - « ECHANGE »

### FICHE 2.1 - Etude et valorisation du musée des grès

#### DESCRIPTION

- Le projet est donc :
    - dans un premier temps de réaliser une étude qualitative sur la destination à apporter au Grès de La Roche
    - dans un second temps, compte tenu de l'affectation qui lui sera apportée, de réaliser les infrastructures nécessaires à sa future destination.
  - L'étude sera confiée à un bureau d'étude spécialisé dans l'économie touristique. Il devra évaluer le bien fondé de maintenir une telle attraction à La Roche ou de lui attribuer une nouvelle affectation. Il devra également évaluer les coûts nécessaires à une éventuelle nouvelle scénographie et donner des pistes de partenariat public/privé.
-

# DIVERS

## ➤ SUITES

- Lecture des fiches du Lot 3 : à domicile
- CLDR sur Biodiversité ??? En fonction de votre intérêt

## > APPELS À PROJET

- BiodiverCité (février/avril ?) :
- Vis mon village « inondations » (8/3)

## ➤ RAPPORT ANNUEL

- ODR pour le 31/3
- Nouveaux membres

## ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Règlement	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2018	2018		19 décembre 2019	14 septembre 2021
Date des réunions durant l'année écoulée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 27/1/21 : CLDR en vidéo</li> <li>• 31/3/21 : CLDR en vidéo</li> <li>• 29/4/21 : CLDR en vidéo</li> <li>• 2/6/21 : CLDR en vidéo</li> <li>• 29/6/21 : CLDR en présentiel</li> <li>• 14/9/21 : CLDR en présentiel</li> <li>• 25/10/21 : CLDR en présentiel</li> <li>• 29/11/21 : CLDR en vidéo</li> </ul>		Nombre de présents	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 personnes</li> <li>• 9 personnes</li> <li>• 9 personnes</li> <li>• 12 personnes</li> <li>• 18 personnes</li> <li>• 10 personnes</li> <li>• 10 personnes</li> <li>• 9 personnes</li> </ul>
Réflexion sur l'opération de développement rural				
<p>Comme l'année précédente, 2021 a été très particulière avec la crise sanitaire. La CLDR s'est réunie à 8 reprises : 4 rencontres au premier semestre pour poursuivre le tri des projets entamé fin 2020, suivies de réunions pour répartir les projets en 3 lots et travailler sur les fiches-projets prioritaires. Techniquement, les commissions se sont déroulées majoritairement en vidéo, ce qui n'a pas motivé les membres en termes de participation, en sachant qu'une partie des villages de la commune sont situés en zone blanche donc dépourvus d'une bonne connexion internet. Le retour en présentiel va un peu changer la donne et réinsuffler de la motivation.</p>				
Propositions de projets à entreprendre				
Numéro fiche-projet	/			
Intitulé du projet	/			
Priorité du projet	/			
Calendrier d'exécution	/			



# Lot 2

1. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
2. Réalisation d'une opération « cellules commerciales vides »
3. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR
4. Actions de conscientisation des habitants / touristes à la qualité et propreté du cadre de vie / nature
5. Etude et valorisation du site du musée des Grès
6. Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
7. Mise en valeur des paysages
8. Valorisation des aînés comme ressources
9. Découverte de la commune par geocaching
10. Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
11. Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
12. Poursuite des aides et services aux aînés
13. Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
14. Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

## LÉGENDE

- Bascule en Lot 0 ?
- Fusion ?



Fondation Rurale  
de Wallonie

## PCDR de La Roche-en-Ardenne

### Compte-rendu de la réunion de CLDR du 21 juin 2022, à la maison de village de Beusaint

#### Présents :

- Léon André, Hubert Batteux, Michaël Bouvy, Henri Collard, Myriam Dings, Annie Duterme, Josette Fauconnier, Noémie Vanbelinghen, Marie-Michèle Hallez, Étienne Jacques, Pascal Lucas, Véronique Poncelet, Patrick Volvert (citoyens)
- Guy Gilloteaux (Président), Dominique Gillard, Sophie Molhan, Nathalie Antoine, Paul Deville, Christiane Collinet et Céline Fripiat (quart politique)
- Pierre Poncelet, Thomas Poncelet et Guénaël Devillet (auteur de PCDR, Orthogone)
- Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard (FRW)

Excusés : Jean-Michel Bodelet, Séverine Georges et Anne Mottet

Absents : Philippe Poncelet, Karim Achour, Albert Gillet, Charles Louis, Eric Mathias et Frédéric Rousseau

#### L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 22 février 2022
2. Approbation de l'avant-projet de PCDR
3. Choix de la 1ère demande de convention ou 1er projet à réaliser
4. La suite ?
5. Évaluation du processus de l'ODR
6. Divers

---

#### 1. Approbation du PV de la réunion du 22 février 2022

Les membres de la CLDR n'émettent aucune remarque concernant le PV. Celui-ci est donc approuvé.

#### 2. Approbation de l'avant-projet de PCDR

Catherine Servotte rappelle les moments clés de ce début de PCDR :

- 28 juin 2010 - décision du conseil communal de mener une ODR
- Du 20 avril au 1er juin 2017 - 8 consultations villageoises avec +/- 164 participants
- Le 15 juin 2017 - une centaine de personnes à la réunion de synthèse
- Depuis le 17 janvier 2018 - 20 réunions de CLDR



- 5 GT thématiques puis 3 GT/visites pour des fiches
- Approbation de l'avant-projet de PCDR prévue ce 21 juin 2022.

Pour rappel, 6 mois de trêve électorale en 2018, avec recomposition de la CLDR, ainsi que la crise COVID ont ralenti les avancées de la CLDR.

Avant de passer à l'approbation du dossier, et suite à la vue d'ensemble donnée par tout le dossier relu, Catherine Servotte souhaite revenir sur quelques changements opérés par le Collège communal :

1. Ajout d'une fiche « Construction d'une plateforme bois-énergie » en lot 1 (non identifiée au moment du recueil des projets). Elle serait située au Val du Pierreux, sur une surface de 30 mètres par 10 mètres (espace de stockage + espace pour manœuvrer) et coûterait 322.500€ avec 60% de subsides possibles via le Développement Rural. Ce projet rentre dans l'objectif « Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales ».
2. La fiche de la gare est divisée en 3 fiches que sont « espaces publics », « logements/maison des associations » et « garages/logements » (ces derniers avaient été oubliés) pour répondre à la nouvelle circulaire ministérielle de mobiliser une fiche une seule fois. Les logements seront intergénérationnels pour coller avec le diagnostic indiquant l'intérêt d'attirer des jeunes sur le territoire communal. Quant aux garages, l'objectif est d'en faire aussi des logements intergénérationnels, en lot 2 (car privés actuellement).
3. Ajout d'une fiche « Construction de logements tremplins/intergénérationnels » en lot 3. Tout comme pour la gare, la question ici est de répondre à l'enjeu soulevé par le diagnostic d'attirer des jeunes sur le territoire communal via une offre en logements. Cette fiche ne demande pas de descriptif détaillé en termes de localisation et de contenu pour le moment. Elle peut donc être mobilisée à n'importe quel moment et sera complétée à ce moment.

Au sujet de la plateforme bois-énergie, Dominique Gillard souhaite ajouter que ce projet aurait pu être rentré dans le cadre du FEDER mais que les délais étaient trop courts. C'est donc très bien que ce dossier puisse être rentré via le DR même si les subsides atteignables sont moins importants.

Pour planter le décor, Catherine Servotte rappelle les différentes parties du PCDR ainsi que les 3 défis et les 6 objectifs qui en composent la stratégie.

La FRW poursuit et questionne les membres de la CLDR sur d'éventuelles dernières questions ou remarques :

- Josette Fauconnier indique qu'elle a essayé de relever le défi de relire l'entièreté du PCDR mais que ce travail est bien trop fastidieux et que cela nécessiterait plusieurs jours de relecture. Elle relève cependant de nombreuses et voyantes fautes d'orthographe. Elle espère que celles-ci ont été corrigées pour que le dossier soumis au PAT soit qualitatif tant sur le fond que sur la forme.
- Hubert Batteux rejoint Josette Fauconnier sur la trop grosse charge de travail que constitue la relecture entière du PCDR. Il aurait peut-être fallu saucissonner les envois et les parties ⇒ Catherine Servotte indique que la FRW leur a proposé de relire seulement un ou deux chapitres du dossier (proposé par mail et à la CLDR du 22/2) et que les membres de la CLDR pouvaient se répartir le travail de relecture entre eux.
- Pascal Lucas indique que le numéro de l'adresse de la salle Saint-Pierre à Halleux est incorrect. Il s'agit du numéro 3 et non du numéro 1.

**→ Les membres de la CLDR décident, à l'unanimité, d'approuver l'avant-projet de PCDR.**

### 3. Choix de la 1ère demande de convention ou 1er projet à réaliser

L'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon ouvre la porte à des subventions dans le cadre du développement rural, selon des règles bien précises. Il est de coutume que la commune présente sa première demande de convention lors de la défense du PCDR devant le Pôle Aménagement du Territoire (PAT).

L'avant-projet de PCDR étant approuvé, il faut maintenant décider quel(s) projet(s) choisir pour la(les) première(s) demande(s) de convention.

Catherine Servotte rappelle quelques balises à prendre en compte pour ce 1<sup>er</sup> choix :

1. Intérêt collectif et équité
2. Plus-values et apports au regard de la stratégie
3. Faisabilité (statut de propriété, coût, maîtrise du projet, etc.)
4. Précision du projet.

Petite précision apportée aux membres de la CLDR : la maîtrise du projet comprend les fonds nécessaires, les subsides disponibles pour ce projet ainsi que la marge de manœuvre de la commune lorsque, par exemple, elle n'est pas propriétaire du terrain sur lequel le projet est envisagé et donc qu'il y a des négociations à prévoir.

Il est important de signaler qu'ici, la commune laisse le choix aux membres de la CLDR sur le choix du projet à lancer en 1<sup>ère</sup> convention.

La FRW a réalisé un tableau de synthèse des projets en lot 1 potentiellement sélectionnables, c'est-à-dire éligibles par le DR, Catherine Servotte en explicite la liste (voir annexe) :

- Aménagements de sécurité routière
- Maison de village de Halleux
- Maison des associations et logements (gare de La Roche)
- Espaces publics (gare de La Roche)
- Tronçons de mobilité lente
- Deister
- Maison de village de Cielle
- Espace de Mierchamps
- Plateforme bois-énergie

#### Remarques et discussions de la CLDR :

Étienne Jacques s'interroge sur le « oui mais » pour la maîtrise communale sur les tronçons de mobilité lente. Il ne voit pas où se trouve le problème entre La Roche et Rendeux.

⇒ Le morceau de liaison entre La Roche et Rendeux a été débloqué et sera financé par la Région mais le tronçon dont il est question ici se trouve entre la fin du RAVeL Rendeux-La Roche et le centre de La Roche, via le quartier des Evêts/l'ancienne gare. Pour les 2 autres tronçons identifiés comme prioritaires par la CLDR, ceux-ci empruntent des axes appartenant à des propriétaires différents (route communale, chemin forestier, régionale).

Josette Fauconnier revient sur le Deister et se demande pourquoi le site nécessite une étude alors qu'il y a déjà une dynamique et des idées. Même si le Dinopark n'a pas pris, les réflexions sont en route et le lieu fait l'objet de réflexions et a déjà mobilisé la Maison du Tourisme, le Parc naturel des deux Ourthes, le Syndicat d'Initiative, la commune et d'autres partenaires.

⇒ La FRW explique qu'une étude est nécessaire pour créer un réel fil rouge, surtout dans l'objectif de relier de manière cohérente le château et le parc à gibiers. C'est par exemple actuellement le cas sur Hotton avec le travail du bureau Atelier Paysage où la création d'une

liaison lente dans le parc communal (entre le centre-ville et les Grottes) augure d'un beau projet avec une réelle plus-value et une belle dynamique.

Étienne Jacques indique que le danger si le dossier des maisons/espaces de village est retenu comme 1<sup>er</sup> projet à conventionner est que le montant pour les 3 projets réunis (Halleux, Cielle et Mierchamps) semble exorbitant ⇒ Catherine Servotte rappelle que chaque projet correspond à une fiche et que chaque fiche donne droit à des subsides qui sont plafonnés, selon la thématique. Il ne s'agit pas ici d'une fiche reprenant les 3 projets villageois.

Christiane Collinet demande pourquoi un point d'interrogation est indiqué dans la partie « maîtrise communale » pour le projet d'espace convivial de Mierchamps ⇒ Le terrain n'appartient pas encore à la Commune. Le comité d'acquisition a donné un prix pour le terrain mais la Commune est toujours en négociation avec le propriétaire du terrain. Il reste donc une incertitude.

Enfin, Josette Fauconnier rappelle que lorsque la fête du Parc naturel des deux Ourthes a eu lieu à Cielle, les villageois se sont fortement investis. Cielle fait partie des derniers villages à ne pas posséder de maison de village en état.

Après discussion et au regard de l'investissement des habitants de Halleux et de Mierchamps (au travers de la CLDR et des activités respectives organisées), un consensus se dégage :

**→ Dans le cadre de ce PCDR, la CLDR s'accorde sur l'extension et aménagements des abords de la maison de village de Halleux comme 1<sup>ère</sup> demande de convention et sur la construction d'un espace convivial à Mierchamps comme 2<sup>ème</sup> demande de convention, en sollicitant les subsides du Développement rural.**

Ces demandes de convention seront proposées au Conseil communal.

#### 4. Les suites

Pierre-Emmanuel Gillard rappelle les différentes étapes à venir du PCDR :

1. Le Collège doit approuver le PCDR et les projets de demande de convention, proposés par la CLDR.
2. L'Administration du Développement rural doit remettre un avis de recevabilité.
3. En date du 30 août prochain (à confirmer, si la Commune a bien reçu l'avis de recevabilité du DR), le Conseil communal devra approuver le PCDR et le 1<sup>er</sup> projet de demande de convention proposé par la CLDR.
4. Courant octobre, le projet de PCDR devra être défendu devant le PAT (Pôle d'aménagement du territoire).
5. Il faudra ensuite attendre que le PAT, ainsi que l'Administration, remettent leur avis à la Ministre qui devra faire passer ce dossier devant le Gouvernement wallon.
6. Enfin, le Gouvernement wallon devra approuver le dossier.

Après cette approbation par le Gouvernement wallon, il arrive que certaines communes organisent une fête afin de marquer le coup mais aussi de mobiliser et d'informer les habitants autour des projets inclus dans le PCDR, et c'est également l'occasion de motiver des habitants à rejoindre la CLDR.

En attendant, les réunions de CLDR reprendront avec, selon sa motivation et la disponibilité des agents de la FRW, la mise en place de GT, groupes de travail reprenant les actions à mettre en œuvre indiquées dans le lot 1 (exemples ? petit patrimoine, nature, transition, etc.).

## 5. Évaluation du processus de l'ODR

Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard demandent aux membres de la CLDR d'évaluer, via un questionnaire anonyme et individuel, tout le processus de l'ODR depuis son commencement jusqu'à cette réunion ⇒ Les participants donnent une note globale de 7,7/10. Par ailleurs, le questionnaire aborde aussi les prochaines réunions et la phase de mise en œuvre des projets ⇒ 70% des membres présents souhaitent consacrer du temps à la réalisation des projets et actions.

À noter que 10 minutes sont laissées à chacune et chacun pour remplir le questionnaire.

## 6. Divers

La date de la prochaine réunion de CLDR sera fixée après que le PAT et que le Gouvernement wallon se soient positionnés.  
Quand le PCDR sera approuvé, il y aura lieu de tenir un rythme de minimum 4 réunions par an.

Pour clôturer en beauté ce long processus, cette approbation de PCDR et cette réunion, les membres de la CLDR sont sollicités pour une grande photo de famille !

La FRW remercie les participants pour leur implication depuis le début du processus de l'ODR et clôture la réunion.

*Pour la FRW,  
Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte*

Tableau des projets du Lot 1, finançables en Développement rural

Projet	Note CLDR	Subside DR	Coût	Maîtrise communale
Aménagements de sécurité routière	1	En partie	400.000 €	-
Maison village Halleux	3	Ok	325.000 €	Oui
Maison des assoc' et logements / gare de La Roche	6	Ok	1.408.331 €	Oui mais...
Espaces publics / gare de La Roche	6	Ok	705.430 €	Oui mais...
Tronçons mobilité lente	10	En partie	Dépend du SPW	Oui mais...
Site du Deister	12	En partie	Dépend de l'étude	Oui
Maison village Cielle	14	Ok	679.899 €	Oui
Espace Mierchamps	15	Ok	137.940 €	?
Plateforme Bois-énergie	Nouv.	Ok	322.500 €	Oui mais...

**ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS**

**Pas de mise à jour, un nouveau PCDR est en cours de reconnaissance**

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an					
Année rapport annuel + 2 ans					
Année rapport annuel + 3 ans					

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAL**

SEANCE DU 28 MARS 2023

**Présents :**

Guy GILLOTEAUX, Bourgmestre - Président;  
Dominique GILLARD, Charles RACOT, Sophie MOLHAN, Echevins;  
Philippe PONCELET, Roger PEREAUX, Christiane COLLINET-GUISSART, Paul DEVILLE, François FORGEUR, Céline FRIPPIAT, Nathalie ANTOINE, Marie-Line SON, Sarah BURHAIN, Conseillers;  
Carine DEVUYST, Directeur Général;

**Excusées :**

Manon DUBOIS, Présidente;  
Laurence BASTIN, Présidente du Conseil de l'Action sociale;

**OBJET : DÉVELOPPEMENT RURAL - RAPPORT ANNUEL-ADOPTION.**

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Décret du 11 avril 2004 relatif au développement rural et plus spécialement l'article 24 concernant l'obligation pour la commune de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du Décret du 11 avril 2004 ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural ;

Vu le chapitre 15 de la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 reprenant les dispositions relatives aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural;

Attendu que le rapport annuel constitue d'un des éléments d'appréciation pour l'octroi de futures subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion de subventions ;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le Conseil communal ;

Par ces motifs,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

**DECIDE :**

D'approuver le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural 2022.

En séance à La Roche-en-Ardenne, date que dessus.

Le Secrétaire,  
(s) C. DEVUYST.

Le Directeur Général,  
C. DEVUYST.

PAR LE CONSEIL,  
  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,  
(s) G. GILLOTEAUX.

Le Bourgmestre,  
G. GILLOTEAUX.